



Conseil départemental de la Gironde  
Bordeaux Métropole

## PROJET DU FUTUR COLLEGE DE BEUTRE

*Mérignac - 33*

Dossier d'examen au Cas par cas

*Mars 2021*

### **IDE Environnement**

4, rue Jules Védrières—31 200 TOULOUSE  
Tél : 05 62 16 72 72  
Email : [contact-ide@ide-environnement.com](mailto:contact-ide@ide-environnement.com)

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Collège de Beutre et ses accès

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de la Gironde

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

GLEYZE Jean-Luc (président)

RCS / SIRET

2 2 3 | 3 0 0 | 0 1 3 | 0 0 0 1 6

Forme juridique

Etablissement Public

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - Travaux, constructions donnant lieu à un permis de construire	Unité foncière de l'autorisation d'urbanisme : 98 681 m <sup>2</sup> Surface de plancher du projet collège : 9 615 m <sup>2</sup> Surface totale du projet collège : 21 927 m <sup>2</sup>
6.a - Infrastructures routières dans le domaine public	Construction des voies d'accès : 270 m linéaires

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un nouvel établissement de collège et ses accès, destiné à accueillir 700 élèves.

Le projet de collège comprend les bâtiments d'enseignements et de vie scolaire, un pôle technique avec demi-pension et production sur site et les équipements de maintenance, des équipements sportifs, des logements de fonction, des espaces extérieurs couverts de type préaux, garages cycles ainsi que parvis et cour de récréation, et de stationnement pour le personnel affecté.

Deux accès au site (véhicules motorisés, piétons et modes doux) sont à créer : un accès principal depuis le boulevard Roland Garros (avec giratoire) et un accès secondaire pour les besoins techniques du collège depuis l'avenue de l'Argonne.

Un raccordement dédié aux modes doux au tissu urbain existant à l'ouest du projet (plaine des Sports) est également prévu. Ces voies seront accompagnées d'espaces verts (4 970m<sup>2</sup>)

Cf. partie 2 de l'annexe 7

## 4.2 Objectifs du projet

- Répondre à l'essor démographique, avec un effectif cible à 700 élèves ;
- Répondre aux derniers objectifs pédagogiques ;
- Intégrer les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS et la semi-spécialisation de la salle de type A en dojo. Les équipements sportifs seront partagés avec les associations sportives de la ville et des tribunes seront intégrées aux équipements pour recevoir du public lors de compétitions sportives ;
- Construire un collège accueillant, ouvert vers l'extérieur avec une identité valorisante ;
- Concevoir un lieu où chacun se sente en sécurité, lieu de vie, de socialisation et proposant des conditions d'apprentissage adaptées ;
- Traiter l'opération dans une recherche de qualité environnementale, construction de bâtiment à énergie positive et réduction Carbone, labellisé E+C- niveau E3C1. Afin de répondre au mieux à cette exigence environnementale, il est prévu, à ce stade, la réalisation d'un système énergétique par Géothermie de Minime Incidence (=GMI). Ce système, d'une part, couvrira les besoins de chauffage et d'autre part, apportera du rafraîchissement passif (géocooling : énergie de rafraîchissement gratuite) à mi-saison. Si les études de faisabilité ne confirment pas la possibilité de réaliser une installation géothermique, le système de chauffage sera de type biomasse bois.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation de l'opération de collège, sous maîtrise d'ouvrage CD33, comprendra :

- une phase de terrassement : décapage, terrassement et pose des voiries,
- une phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs et humides,
- une phase de construction des bâtiments,
- une phase de finition : revêtements divers et espaces verts.

- travaux d'installation de la géothermie (si retenue) : Deux solutions de géothermie sont envisagées à ce stade, soit à partir d'un champ de sondes géothermiques verticales (SGV), soit à partir d'un doublet géothermique sur nappe. La profondeur des sondes envisagées est de 100 à 150 m et dans le cas d'un doublet sur nappe, il est envisagé un doublet sur la nappe de l'Oligocène. Dans les deux cas, les travaux seront réalisés selon les normes en vigueur et les prescription de l'arrêté du 25 juin 2015.

La réalisation des accès, sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole, comprendra :

- terrassements de voirie et de plantations,
- assainissement EU et EP,
- réseaux concessionnaires : tranchées, pose de fourreaux/câbles/canalisation,
- pose des bordures et caniveaux,
- mise en œuvre des structures de chaussées,
- travaux d'éclairage public,
- mise en œuvre des revêtements,
- pose de mobilier urbain.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation d'un établissement d'enseignement type collège avec demi-pension.

Il y aura un entretien des parties communes, des réseaux et des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Pour le système géothermique, il sera réalisée une maintenance par un "professionnel RGE Qualiforage nappe" et comprendra :

- Chaque année : une vérification des caractéristiques hydrodynamique de chacun des forages, des niveaux d'eau des puits de production et de réinjection, du bon fonctionnement du compteur de débit d'eau pompée, des paramètres physico-chimiques des eaux pompées et rejetées, de la qualité de l'eau.
- Tous les cinq à dix ans : opération de remplacement des pompes + inspections endoscopiques des forages.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas d'autorisation

Autres procédures :

- Dérogation espèces protégées
- Déclaration Loi sur l'eau
- Télé-déclaration au titre du code minier (pour la GMI)
- Permis de construire
- Concertation réglementaire code de l'urbanisme pour les aménagements de voiries (concertation en cours)
- Déclaration d'utilité publique pour les voiries en cas de non aboutissement des acquisitions à l'amiable

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de l'opération (collège et accès) dont	42 687 m <sup>2</sup>
Superficie bâtie du collège (emprise au sol)	7 723 m <sup>2</sup>
Superficie espaces verts	12 801 m <sup>2</sup>
Superficie récréative (cour de récréation, loisirs sportifs)	4 427 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Plaine des sports de Beutre  
33 700 Mérignac

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 7 Km au sud de la ZNIEFF de type 1 "Le THil : vallée et coteaux de la jalle de Saint-Médard" et à plus de 5 km au sud-est de la ZNIEFF de type 2 "Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de souge à la Garonne, et marais de Bruges". Source : DREAL Nouvelle Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 14 km au sud de la zone couverte par un arrêté de protection de biotope "Site D'Azuré De La Sanguisorbe De Lesqueblanque" Source : DREAL Nouvelle Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est situé en zone de bruit C du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Source : DDT Gironde Cf. partie 3.7 de l'annexe 7
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Atlas des paysages de la Gironde, DREAL Nouvelle Aquitaine

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. partie 3.5 de l'annexe 7
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 études menées sur site : A2ES 30/07/18, APAVE 23/03/20, APAVE 09/06/20 avec une densité de sondages importante. Les résultats montrent la présence sur le site de métaux lourds, hydrocarbures, volatils (benzène), dans des valeurs néanmoins compatibles avec l'usage futur. Une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires sera réalisée pour le vérifier. Cf. partie 3.2 de l'annexe 7
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Agence de l'eau Adour Garonne Seule la GMI, soumise à télé-déclaration au titre du Code Minier, exploitera cette nappe de l'Oligocène (pompage-réinjection au sein du même aquifère -> bilan quantitatif quasi nul. Cf. partie 3.1 de l'annexe 7
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Agence Régionale de Santé (ARS) de la Gironde
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situées à plus de 5km du site du projet Cf. annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche de l'aire d'étude est à 11 km au sud-est, il s'agit du château de Franc, son parc et ses abords. Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard des conclusions des études de sol, la mise en place des réseaux EU et EP et des fondations, pourraient nécessiter un pompage de la nappe superficielle en phase chantier. Les pompages seront renvoyés vers le milieu naturel. Afin de limiter ces pompages, leur mise en place sera favorisée en période basses eaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La côte de niveau définitive du bâtiment sera calée afin de limiter les déblais remblais. Les terres sont prévues d'être conservées sur site en traitement paysager en conformité avec le futur plan de gestion des terres polluées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des inventaires naturalistes sur un cycle biologiques complet sont en cours pour déterminer avec précision les enjeux et les impacts relatifs au projet. Impacts pressentis : Destruction d'habitats d'espèces : amphibiens, reptiles et oiseaux Destruction de station de flore protégée : Lotier hérissé Un dossier de dérogation espèces protégées sera constitué Cf. partie 3.3 de l'annexe 7
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est éloigné des sites Natura 2000 (cf. annexe 6) et ne sera pas susceptible d'avoir un impact sur les sites et les espèces Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet (accès) aura un impact sur les espaces naturels présents à l'Est du site (cf. partie 3.3 de l'annexe 7). L'ouest du site, constitué d'une zone de loisirs (plaine des sports) où s'implantera le collège, ne constitue pas un espace naturel à enjeu (entretien intensif pour usage de loisirs, milieux peu naturels), agricole, forestier ou maritime.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Exposition au bruit lié à la proximité de l'aéroport. Le projet fait l'objet d'une évaluation d'impact sur la santé (EIS) avec l'ARS. Des mesures acoustiques renforcées seront mises en place. Cf. parties 3.7 et 3.8 de l'annexe 7
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le collège et ses infrastructures engendreront une augmentation du trafic sur les voiries locales liée aux déplacements des futurs collégiens, du corps enseignant sur environ 180 jours/année scolaire et et des associations sportives et culturelles qui exploiteront une partie des infrastructures sportives en dehors des heures d'ouverture du collège. Des aménagements visant à encourager les mobilités douces sont prévus : nouvel arrêt de bus à proximité, voie verte, parking vélo. Cf. partie 3.6 de l'annexe 7.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux : nuisances sonores temporaires et diurnes En phase de fonctionnement : Etablissement scolaire qui générera du bruit par rapport à l'état existant. Les normes acoustiques seront mises en place pour minimiser l'impact sur le voisinage. En raison de la proximité de l'aéroport (zone C bruit), le projet vise un objectif d'isolement acoustique renforcé. Sujet traité dans l'EIS (cf. partie 3.8 de l'annexe 7)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La voirie et les infrastructures du collège disposeront d'un éclairage nocturne limité, en lien avec les activités qui auront lieu principalement en journée.</p> <p>Tous les luminaires du site, y compris l'éclairage du gymnase, seront orientés vers le bas. Pour ce dernier cas, l'éclairage sera "filtré" par la nature même des parements en polycarbonate ainsi que par le bardage extérieur perforé.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets d'hydrocarbures liés à la circulation des engins de chantier et par le transport des utilisateurs du collège en phase de fonctionnement.</p> <p>Si la solution de géothermie n'est finalement pas retenue, le chauffage par biomasse bois engendra des rejets dans l'air. Le système adopté respectera toutes les normes de rejets requises.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux usées issues des sanitaires, de la cuisine de restauration collective et des logements de fonction, dirigées vers le réseau eaux usées de la métropole.</p> <p>L'étude Prolog confirme la possibilité d'un raccordement EU avec station de relevage vers l'avenue de l'Argonne.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de collège va générer un surplus de déchets non dangereux qui seront gérés et traités comme sur l'ensemble de la commune par Bordeaux Métropole.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Implantation sur la plaine des sports, espace de loisir qui sera impacté. La relocalisation des équipements impactés est en cours d'étude. Installations sportives du collège mutualisées avec les associations sportives de la ville (piste d'athlétisme, aire de saut en longueur, dojo, gymnase avec gradins et un plateau sportif extérieur) Amélioration du réseau mobilités douces du secteur (piétons/cycles) et de son maillage

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe au cœur d'un secteur en plein développement :

- au sein de l'OIM Bordeaux Aéroport où de nombreux projets sont en cours de développement : zones artisanales et industrielles, zones commerciales, infrastructures de transports (voiries routières, voies douces, transport en communs, etc).
- sur la commune de Mérignac qui porte également des projets d'urbanisation (habitats) et d'équipements sportifs, petite enfance,...

Le projet, défini en concertation avec le développement de l'OIM et de la commune, s'est cependant attaché à s'intégrer dans la stratégie globale d'aménagement du secteur avec notamment :

- la prise en compte du maillage de circulation douce défini dans le secteur ;
- l'intégration à la stratégie environnementale de l'OIM Aéroport (implantation en dehors de secteurs enjeux forts, préservation des archipels et rubans paysagers, intégration des trames verte et bleue) : cf. partie 3.3.6 de l'annexe 7

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Evitement : décalage de l'emprise du projet du collège pour éviter la zone humide, le fossé, la haie bocagère et les zones aux sols pollués. Travail d'optimisation du tracé (évitement EBC) et du profil en travers des voiries pour limiter l'impact sur la zone humide  
 Choix des revêtements plus perméables pour les parkings et voiries piétons  
 Démarche EIS promue par l'ARS  
 Mesures acoustiques renforcées  
 Plan de prévention sols pollués  
 Mesures performantielles : géothermie, géocooling, certification E3C1, matériaux bio-sourcés, récupération des EP pour réutilisation arrosages espaces verts, conception bioclimatique  
 Mesures mobilités : voies vertes, pistes cyclables, stationnements vélos (350 places) mutualisés avec l'utilisation des locaux sportifs, nouveaux arrêts de bus sur l'avenue Roland Garros  
 Mesures milieu naturel : mesures en phase travaux (calendrier de moindre impact, balisage, meures anti-pollutions...), plantations d'arbres et espaces verts, restauration zone humide

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux environnementaux ont été évalués et pris en compte dans la définition du projet par l'ensemble des maîtres d'ouvrages. Les caractéristiques du projet ont été déterminées et/ou modifiées selon les conclusions des études environnementales réalisées sur le site. Différentes procédures encadreront la réalisation du projet (Evaluation d'Impact sur la Santé, Déclaration loi sur l'eau, Dérogation espèces protégées, Télé-déclaration au titre du code minier (pour la GMI), Permis de construire).  
 Le projet devrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Note de présentation du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

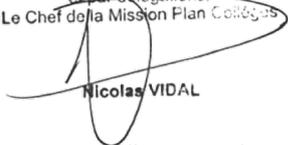


Fait à

Bordeaux

le, 01/04/2021

Signature

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégations  
Le Chef de la Mission Plan Collèges  
  
Nicolas VIDAL

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

# ANNEXES OBLIGATOIRES

---

## Annexe 1

**CERFA n°14734 « informations nominatives relatives  
au maître d’ouvrage ou pétitionnaire »**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

Esplanade Charles de Gaulle

Code postal

3 3 0 7 4

Localité

BORDEAUX

Pays

France

Tél

556993333

Fax

Courriel

@

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

OBIN

Prénom

Alexandre

Qualité

Chargé d'Opérations Mission Plan Collèges

Tél

556993538

Fax

Courriel

a.obin@gironde.fr

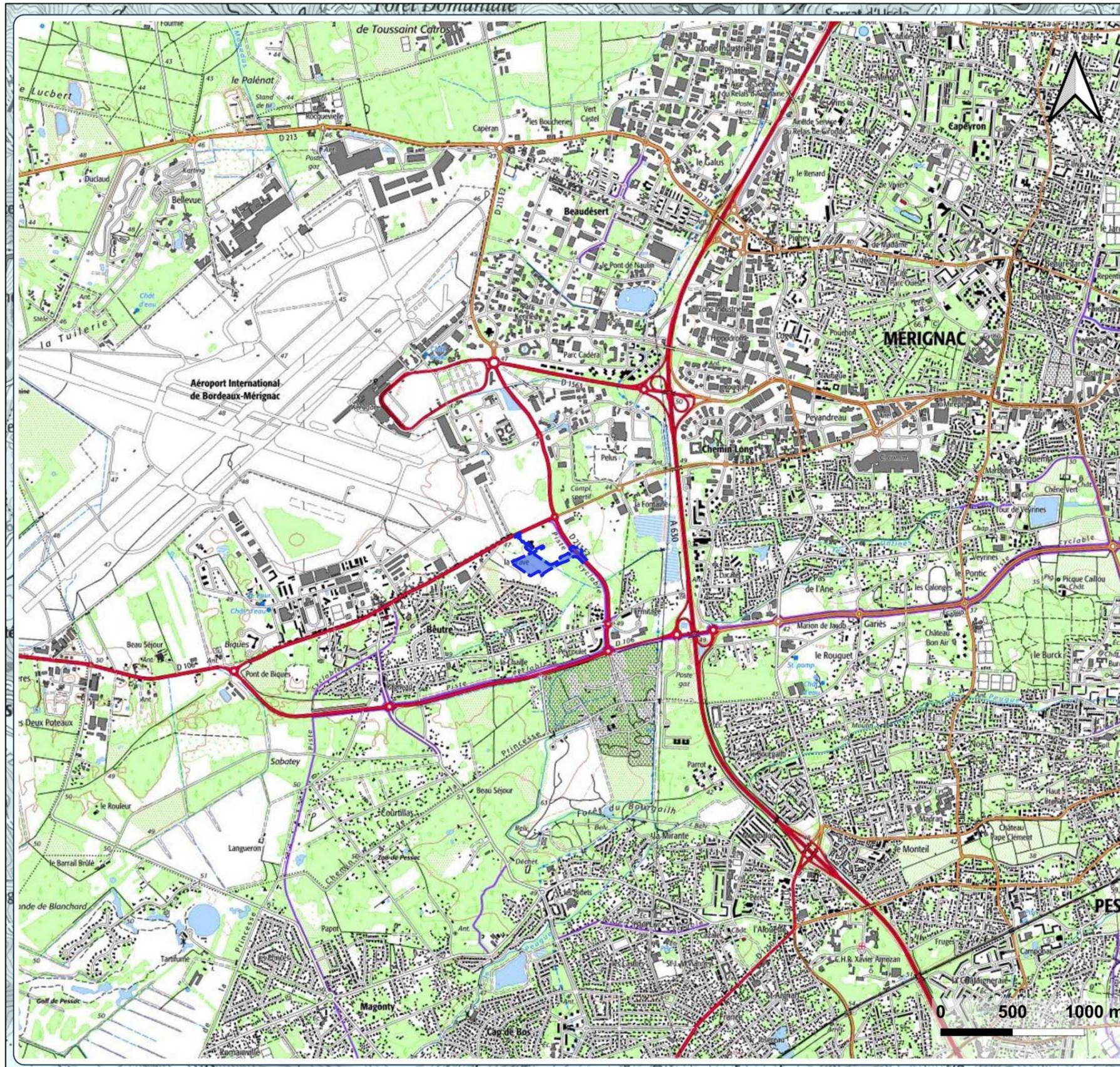
**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage

Bordeaux Métropole (voies d'accès au collège)  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux cedex  
Laurent HERVE - 05 57 20 98 18 - la.herve@bordeaux-metropole.fr

## Annexe 2

### Plan de situation du projet



## LOCALISATION DES EMPRISES DU PROJET

### Légende

 Emprises du projet

Sources : Fond cartographique : IGN SCAN 25

Références client :



BORDEAUX MÉTROPOLE  
Gironde  
LE DÉPARTEMENT  
gironde.fr

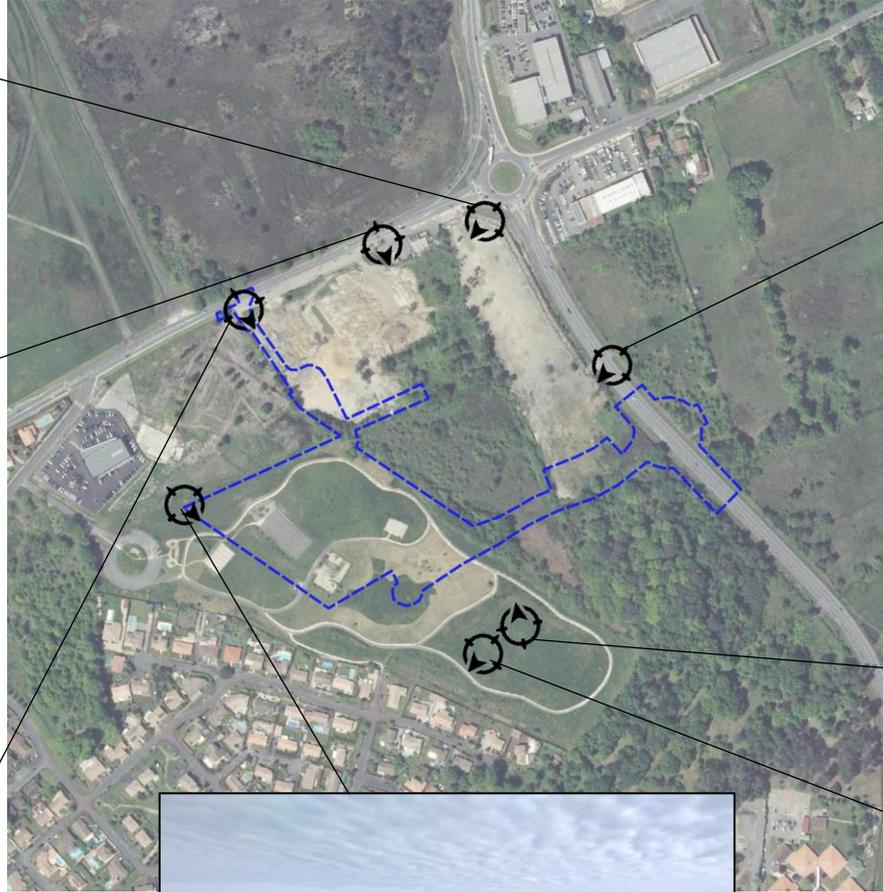
Date de réalisation :  
Janvier 2021



IDE  
ENVIRONNEMENT

## Annexe 3

# Photographies de la zone d'implantation permettant de situer le projet dans l'environnement proche et le paysage lointain



# Annexe 4

## Plan du projet

**Légende :**

- Aménagement projet :**
-  Voirie en enrobé
  -  Stationnement en terre-pierre
  -  Stationnement en enrobé
  -  Trottoir hors emprise
  -  Trottoir en enrobé
  -  Voie Verte
  -  Espace vert
  -  Enrobé avec résine
  -  Ilots en béton désactivé



Raccordement du parvis du collège aux cheminements doux existants en cours d'étude



MERIGNAC - Accès au futur collège de Beutre  
 Dossier Etudes préliminaires  
 Plan masse - Base : Voie verte

DATE	DESIGNATION	DESIGNATEUR	VALIDATEUR	REVISION
02/05/2014	Plan masse - Base : Voie verte	SETEC	SETEC	01

**SETEC INTERNATIONAL**  
 10 rue de la République - 33000 Bordeaux  
 Tél : 05 57 00 00 00  
**BOREAS PAYSAGES**  
 10 rue de la République - 33000 Bordeaux  
 Tél : 05 57 00 00 00  
**QUARTIERS LIÉGÈRES**  
 10 rue de la République - 33000 Bordeaux  
 Tél : 05 57 00 00 00

45706_20	MIGNAC BEUTRE	EP	PLN MASSE	1/750	1,30	A00
----------	---------------	----	-----------	-------	------	-----

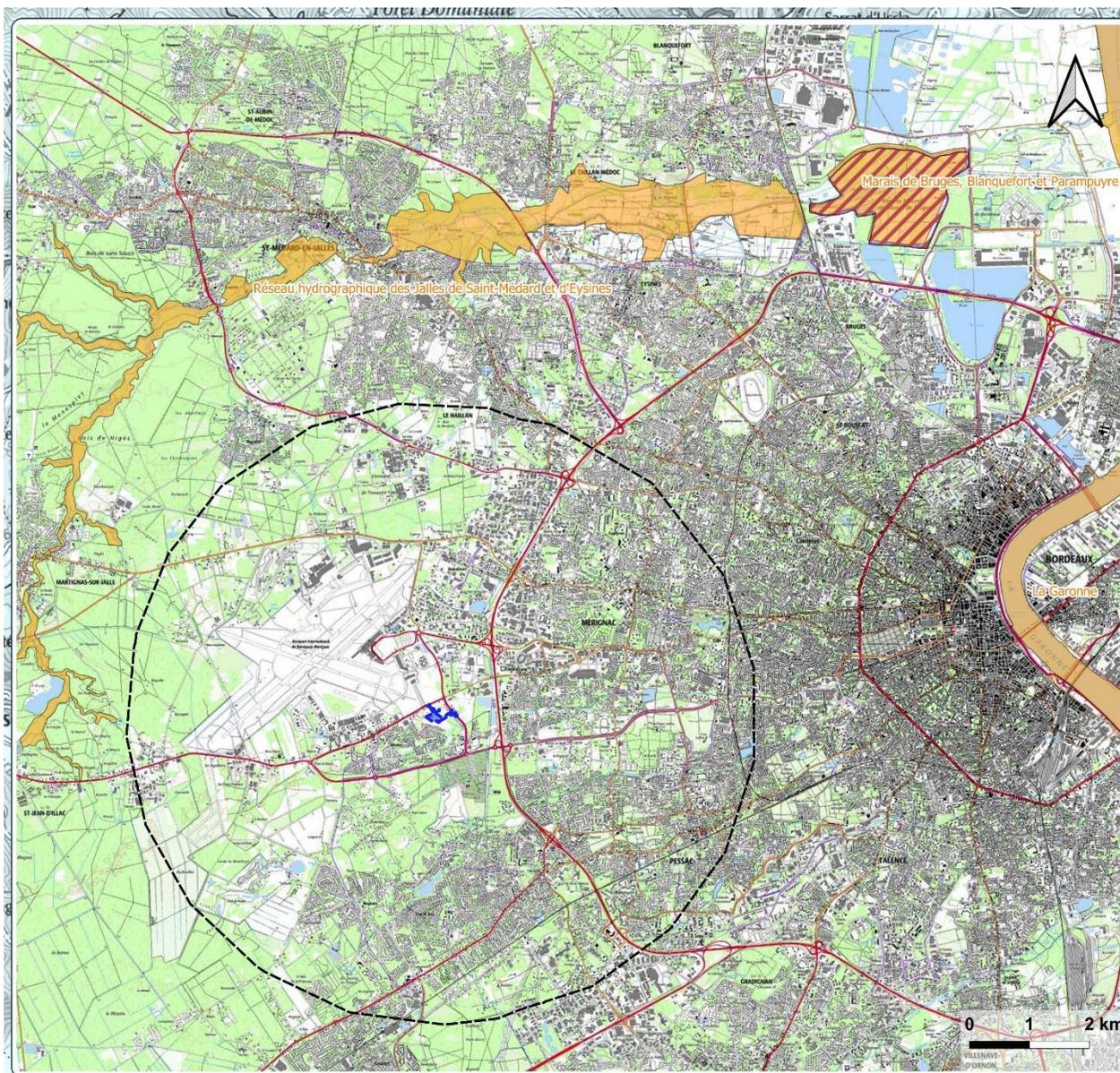
## Annexe 5

# Plan des abords du projet



## Annexe 6

# Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000



### LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

- Légende**
-  Emprises du projet
  -  Rayon de 5 km autour du projet
  -  Natura 2000 Oiseaux : Zones de protection spéciale
  -  Natura 2000 Habitats : Zones spéciales de conservation

Sources : INPN  
Fond cartographique : IGN SCAN 25

Références client :



Date de réalisation :  
Janvier 2021



# AUTRES ANNEXES

---

## Annexe 7

### Note de présentation du projet



Conseil départemental de la Gironde  
Bordeaux Métropole

## PROJET DU FUTUR COLLEGE DE BEUTRE

*Mérignac - 33*

**Cas par cas - Annexe 7**  
**Note de présentation du projet**

*Mars 2021*

### **IDE Environnement**

4, rue Jules Védrières—31 200 TOULOUSE  
Tél : 05 62 16 72 72  
Email : [contact-ide@ide-environnement.com](mailto:contact-ide@ide-environnement.com)

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Justification de l'intérêt du projet et de sa localisation</b>	<b>4</b>
1.1	Contexte et justification de l'intérêt du projet	4
1.2	Justifications du choix du site d'implantation du futur collège de Beutre	5
1.2.1	Scénarios d'implantation étudiés	5
1.2.2	Localisation extra-rocade et sectorisation des collèges à Mérignac	8
<b>2</b>	<b>Présentation générale du projet</b>	<b>10</b>
<b>3</b>	<b>Principaux enjeux environnementaux du site du projet et mesures associées</b>	<b>13</b>
3.1	Hydrographie	13
3.1.1	Contexte hydrographique sur le site du projet	13
3.1.2	Mesures prévues	14
3.2	Pollution des sols	15
3.2.1	Diagnostic sols pollués sur le site	15
3.2.2	Mesures prévues :	15
3.3	Milieu naturel	16
3.3.1	Données bibliographiques	16
3.3.2	Méthodologie du diagnostic milieu naturel 2020-2021 IDE	16
3.3.3	Habitats naturels	17
3.3.4	Faune et flore protégées	18
3.3.5	Mesures prévues	19
3.3.6	Intégration du projet dans la stratégie environnementale globale de l'OIM BORDEAUX AEROPARC	20
3.4	Zones humides	25
3.4.1	Données bibliographiques	25
3.4.2	Diagnostic sur le site du projet	25
3.4.3	Mesures prévues	26
3.5	Mobilité et desserte du site	27

<b>3.6</b>	<b>Bruit</b>	<b>28</b>
3.6.1	Ambiance sonore du site du projet	28
3.6.2	Mesures prévues	30
<b>3.7</b>	<b>L'Evaluation d'Impact sur la Santé</b>	<b>31</b>
<b>4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>36</b>

## Liste des figures

<i>Figure 1</i>	<i>Carte de localisation des 13 nouveaux collèges du Plan Collèges Ambition 2024</i>	4
<i>Figure 2</i>	<i>Localisation des 5 sites étudiés pour l'implantation du futur collège</i>	5
<i>Figure 3</i>	<i>Plan des équipements sportifs structurants sur la commune de Mérignac</i>	6
<i>Figure 4</i>	<i>Plans des équipements sportifs de proximité sur la commune de Mérignac</i>	7
<i>Figure 5</i>	<i>Plan des installations sportives en accès libre sur la commune de Mérignac</i>	7
<i>Figure 6</i>	<i>Synthèse du plan d'actions 2018-2026 pour le renforcement des équipements sportifs sur la commune de Mérignac</i>	8
<i>Figure 7</i>	<i>Les secteurs collèges actuels sur la commune de Mérignac (collégiens géolocalisés rentrée 2019)</i>	9
<i>Figure 8</i>	<i>Exemple d'une simulation de re-sectorisation des collèges avec l'ouverture du nouveau collège de Mérignac</i>	9
<i>Figure 9</i>	<i>Schéma général des différentes composantes du projet de collège</i>	10
<i>Figure 10</i>	<i>Réseau hydrographique au droit du site du projet</i>	13
<i>Figure 11</i>	<i>Photos aériennes de l'historique du site</i>	15
<i>Figure 12</i>	<i>Pression d'inventaire retenue sur le site du projet</i>	17
<i>Figure 13</i>	<i>Calendrier des campagnes de terrain au vu des cycles biologiques des différents groupes d'espèces</i>	17
<i>Figure 14</i>	<i>Cartographie des habitats</i>	18
<i>Figure 15</i>	<i>Un maillon essentiel de la trame verte et bleue de la Métropole</i>	20
<i>Figure 16</i>	<i>Matrice nature et paysagère, schéma de principe de long terme</i>	21
<i>Figure 17</i>	<i>Enjeux écologiques à l'échelle de l'OIM Bordeaux Aéroport</i>	23
<i>Figure 18</i>	<i>Localisation des zones humides identifiées par Ecosphère en 2016-2019</i>	25
<i>Figure 19</i>	<i>Carte de localisation des zones humides règlementaires sur le site du projet</i>	26
<i>Figure 20</i>	<i>Accessibilité du collège de Beutre</i>	28
<i>Figure 21</i>	<i>Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Bordeaux-Mérignac</i>	29

# 1 JUSTIFICATION DE L'INTERET DU PROJET ET DE SA LOCALISATION

## 1.1 Contexte et justification de l'intérêt du projet

Depuis plusieurs années la Gironde gagne en moyenne 20 000 habitants supplémentaires par an. Le Département de la Gironde gère aujourd'hui 105 collèges publics comptant près de 64 500 collégiens (rentrée 2019). Or les prévisions démographiques prévoient à l'horizon 2025 une augmentation de près de 10 000 collégiens.

Pour répondre à cette croissance de la population collégienne en Gironde, le Département s'est engagé dans un Plan collèges Ambition 2024 qui prévoit, d'ici 2024, la création de 13 nouveaux collèges et la réhabilitation de 10 collèges existants.

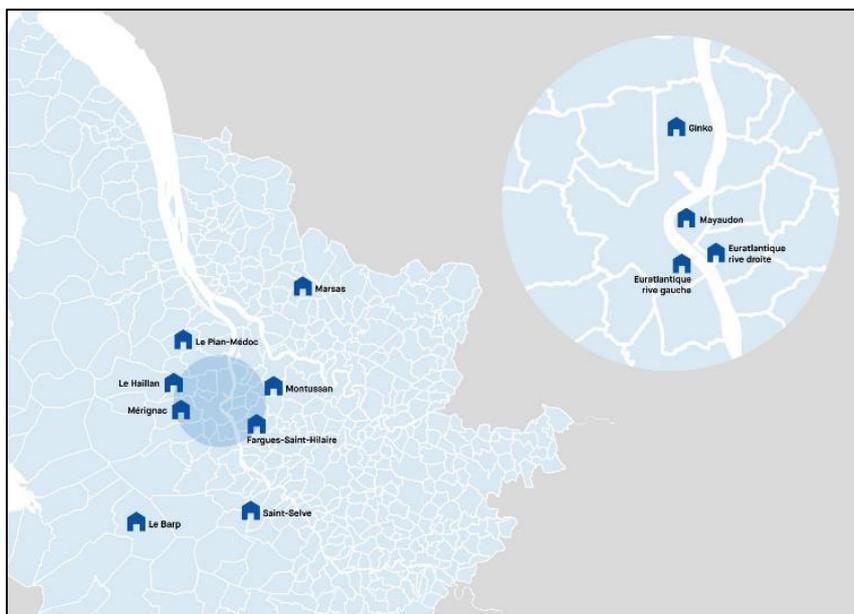


Figure 1 : Carte de localisation des 13 nouveaux collèges du Plan Collèges Ambition 2024

Située dans l'agglomération bordelaise, Mérignac est une commune dite sous tension où la population est en forte croissance, 80 000 habitants attendus, 2<sup>ème</sup> ville la plus peuplée après Bordeaux.

La commune de Mérignac compte quatre collèges dont trois déjà à capacité et le quatrième, le collège Les Eyquems, dont l'effectif sera durablement en dépassement de 300 places.

Afin de répondre au besoin durable de capacité d'accueil supplémentaire sur cette zone géographique, en lien également avec l'augmentation continue des effectifs de la commune voisine de Pessac, un projet de nouveau collège sur la commune de Mérignac, d'une capacité d'accueil de 700 élèves, s'avère donc nécessaire à l'horizon 2024.

## 1.2 Justifications du choix du site d'implantation du futur collège de Beutre

### 1.2.1 Scénarios d'implantation étudiés

Afin de déterminer l'implantation du futur collège, 5 sites ont été envisagés, présentés sur la carte suivante.

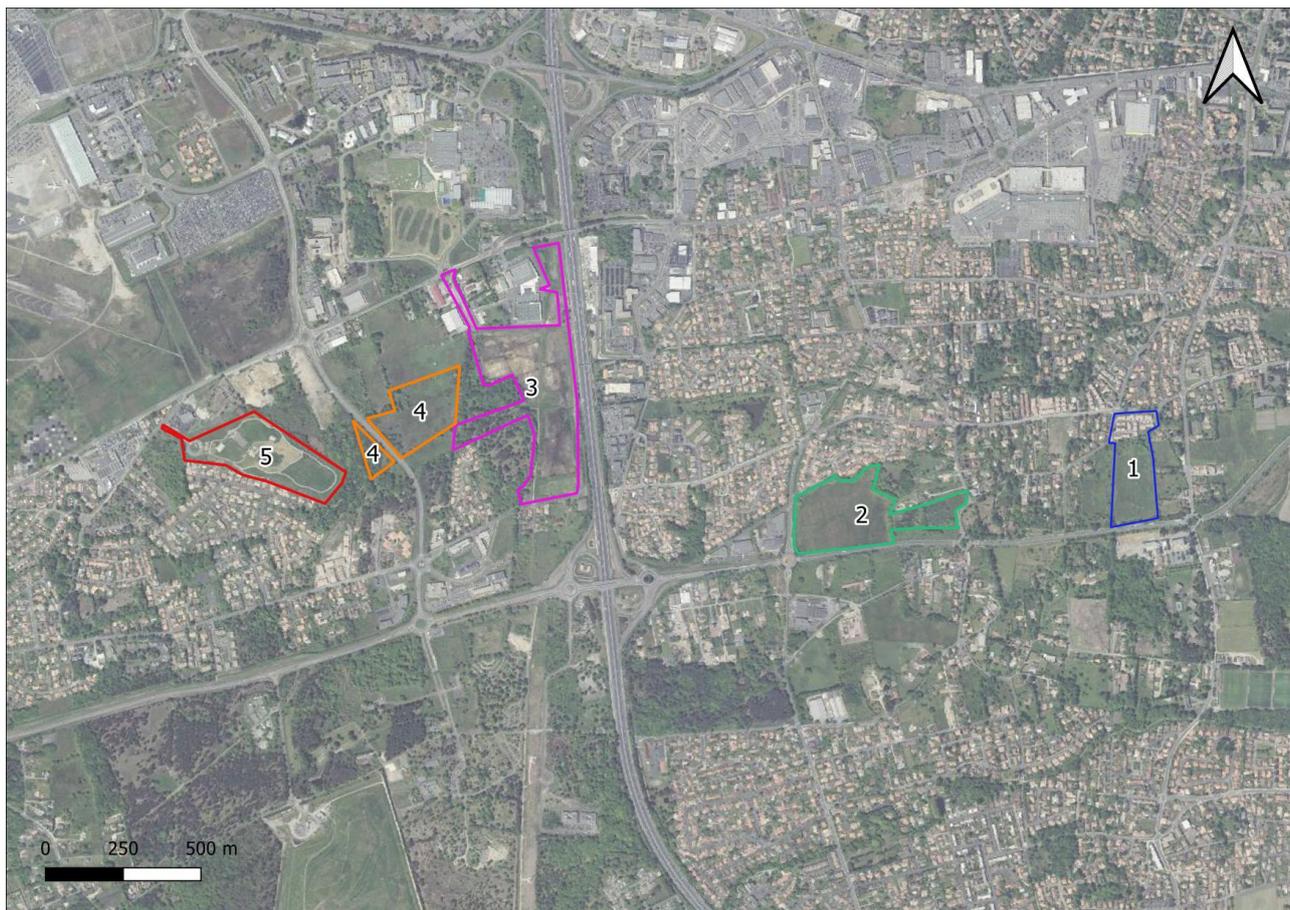


Figure 2 : Localisation des 5 sites étudiés pour l'implantation du futur collège

Parmi les 5 sites étudiés, seuls deux sites (site 3 et 5) étaient sous propriété Ville ou Métropole, ce qui d'un point de vue calendaire permet de répondre à l'objectif d'ouverture d'un Collège en 2024.

Les 2 sites intra-rocales, propriétés privées ont été écartés. Ces deux sites sont en zone Ng (naturelle) au PLU.

Le site 4, aussi sous maîtrise foncière privée, présentait aussi des contraintes environnementales (continuités écologiques, EBC), et se situait, tout comme le site finalement choisi, en zone C du PEB.

Le site de Bordeaux Métropole (site n°3), le long de rocade, s'il était en zone AU au PLU, faisait déjà l'objet de projets d'aménagement en zone d'activité économique.

Le site de la Plaine des Sports (site n°5), propriété de la commune de Mérignac, était le plus central par rapport au probable futur découpage de la carte scolaire et la présence intra-rocade des 4 collèges existants (cf. chapitre suivant). Il est également le plus proche de l'habitat existant sur le quartier de Beutre.

Qui plus est, l'implantation des Equipements Sportifs du Collège, mutualisés avec la Ville a du sens dans le quartier de Beutre, qui reste moins bien doté en la matière que les quartiers plus à l'Est et plus proches du centre-ville.

En effet, l'étude de l'implantation des équipements sportifs montre qu'un axe Est-Ouest, allant de la Glacière à Beutre est particulièrement dépourvu d'équipements, qu'ils soient structurants ou de proximité. Par ailleurs la majorité des Equipements sportifs se trouve en intra-rocade.

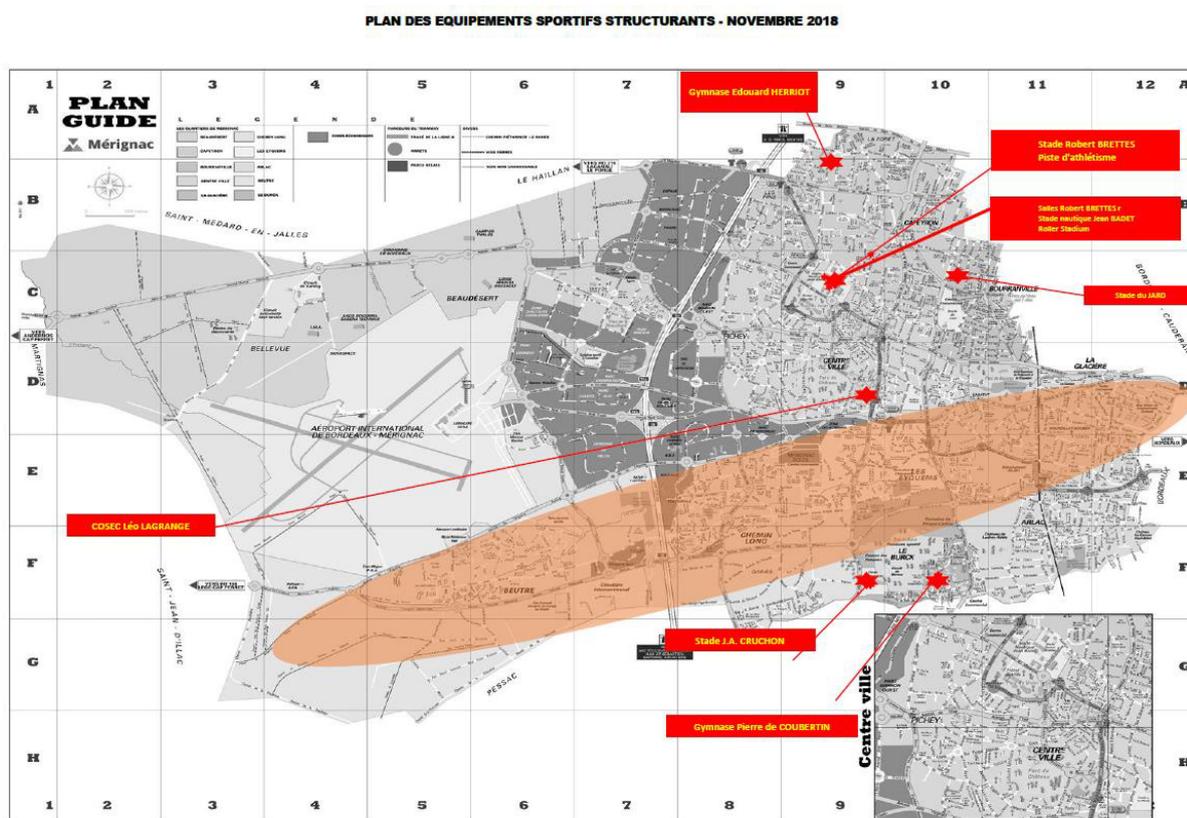


Figure 3 : Plan des équipements sportifs structurants sur la commune de Mérignac

**PLAN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE - NOVEMBRE 2018**

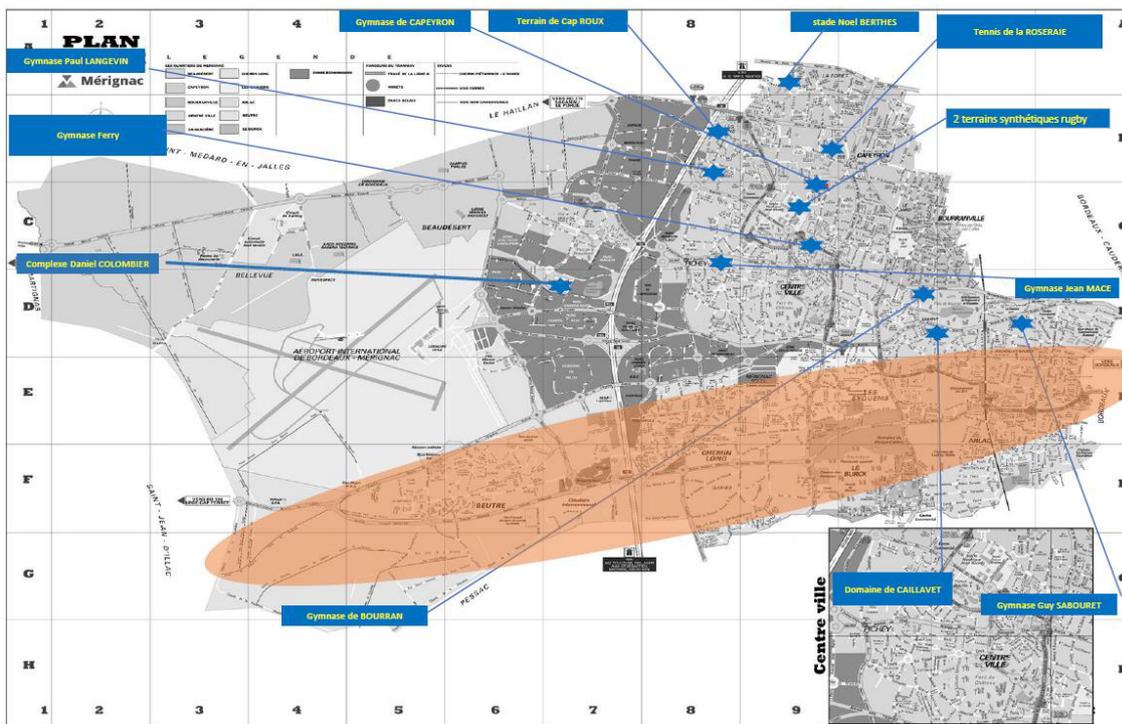


Figure 4 : Plans des équipements sportifs de proximité sur la commune de Mérignac

**PLAN DES INSTALLATIONS SPORTIVES EN ACCES LIBRE - NOVEMBRE 2018**

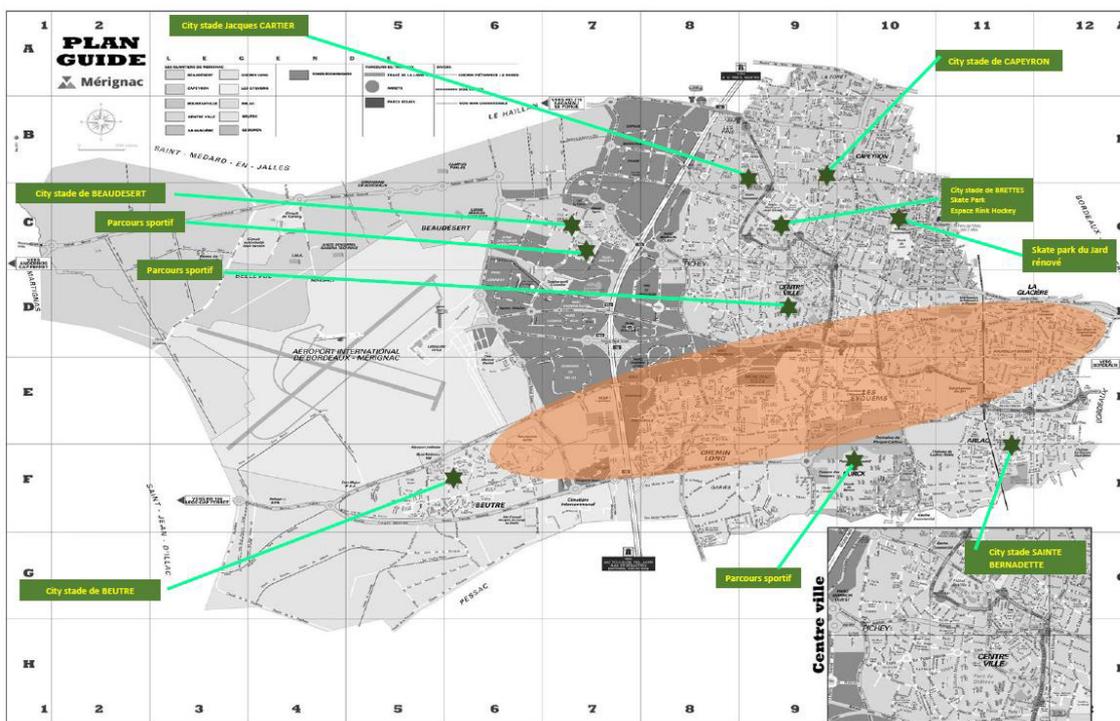
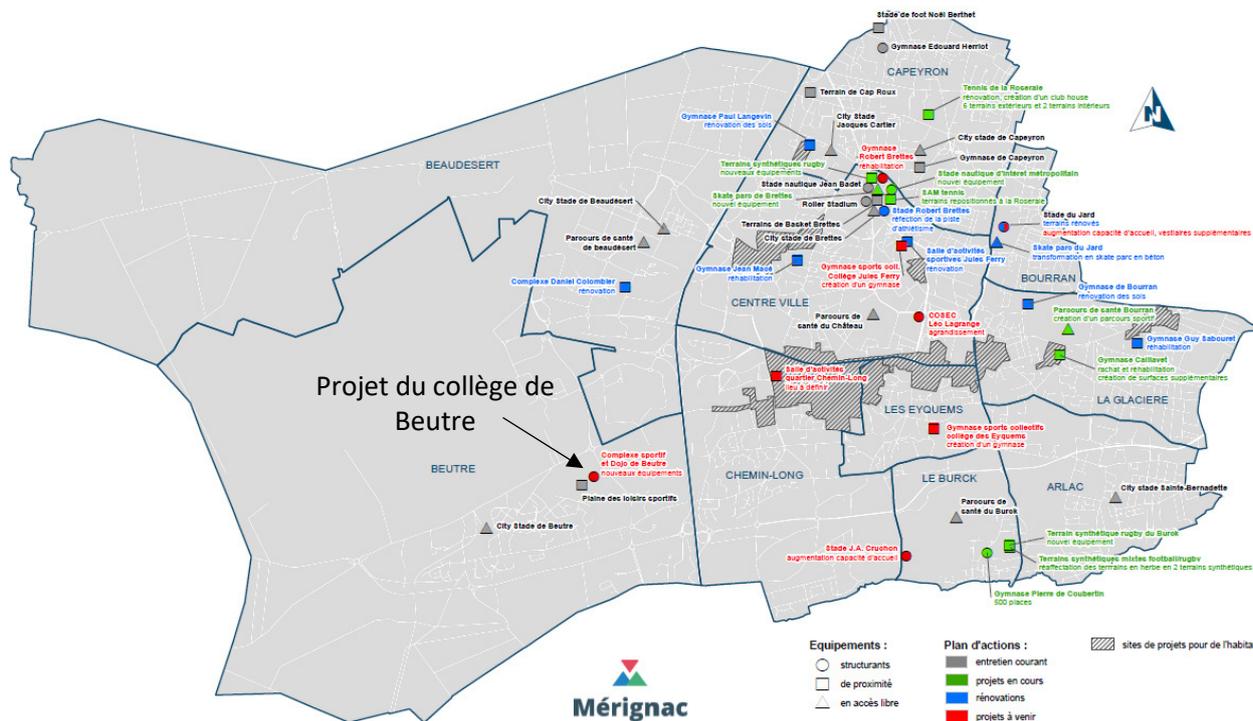


Figure 5 : Plan des installations sportives en accès libre sur la commune de Mérignac



Sources : - Données Bordeaux Métropole - Ville de Mérignac - Pôle Territoires et Vie locale / Direction des sports  
Cabinet du Maire - Direction du Développement - Observatoire - décembre 2018 (EB)

Figure 6 : Synthèse du plan d'actions 2018-2026 pour le renforcement des équipements sportifs sur la commune de Mérignac

Comme le montre la carte précédente, l'implantation, dans le quartier de Beutre d'un équipement sportif à la fois structurant et de proximité, pour les compétitions et la pratique associative, fait tout à fait sens dans le cadre de la projection des équipements sportifs à l'horizon 2026, à l'échelle de la commune.

### 1.2.2 Localisation extra-rocade et sectorisation des collèges à Mérignac

La localisation de ce futur collège dans le quartier de Beutre, en extra-rocade, a été retenue en imaginant une nouvelle sectorisation présentée ci-dessous.

Parmi les quatre collèges de Mérignac, la plus forte hausse du nombre de futurs inscrits se concentre au collège Les Eyquems en raison d'un développement des projets immobiliers en cours et à venir. Une solution temporaire de renforcement de capacité est en place au collège Les Eyquems pour absorber le dépassement des effectifs jusqu'à la livraison du nouveau collège de Beutre. Le collège Jules Ferry va bénéficier d'un agrandissement à l'occasion de travaux importants prévus dans cet établissement (+100 places).

La sectorisation des collèges de Mérignac sera redéfinie en concertation avec les élus locaux et les communautés éducatives des collèges et des écoles concernées en amont de l'ouverture du nouveau collège.

Néanmoins, pour pouvoir se projeter plus concrètement, un exemple de simulation de la future sectorisation indique que sur les 500 futurs élèves du nouveau collège de Beutre à son ouverture, 57 % seraient domiciliés

intra-rocade et 43 % extra-rocade. Le trajet maximum serait inférieur à 4km, l'équivalent d'une quinzaine de minutes en vélo.

Les effectifs, le trajet des élèves et la mixité sociale au sein des collèges sont les trois principaux équilibres recherchés lors des redéfinitions des secteurs collèges. La localisation du nouveau collège dans le quartier de Beutre permet de répondre à ces objectifs.

En Gironde 12 autres secteurs collèges sont concernés par un franchissement de la rocade (collèges de Lormont, Cenon Jean Jaurès, collèges de Floirac, collège Pont de la Maye à Villenave d'Ornon, collèges François Mitterrand et Alouette à Pessac, collèges Les Eyquems et Jules Ferry à Mérignac, collège d'Eysines, collège Ausone au Bouscat).

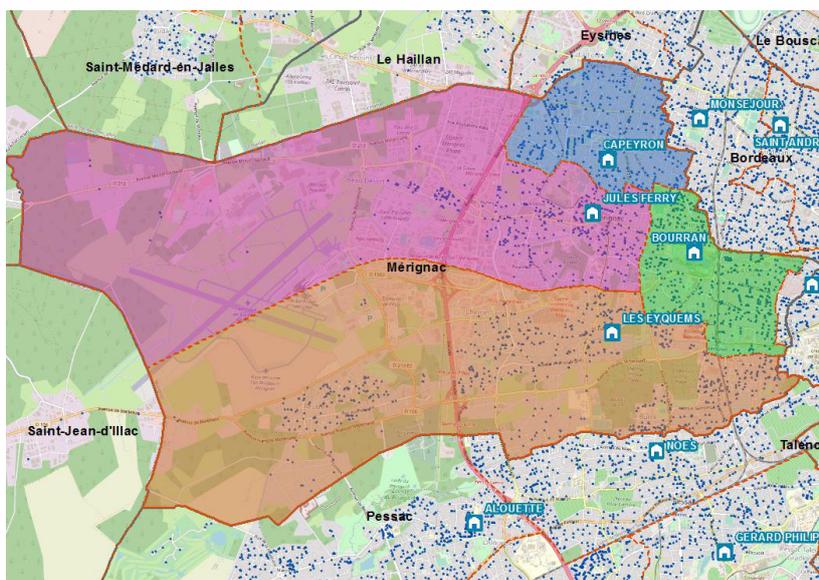


Figure 7 : Les secteurs collèges actuels sur la commune de Mérignac (collégiens géolocalisés rentrée 2019)

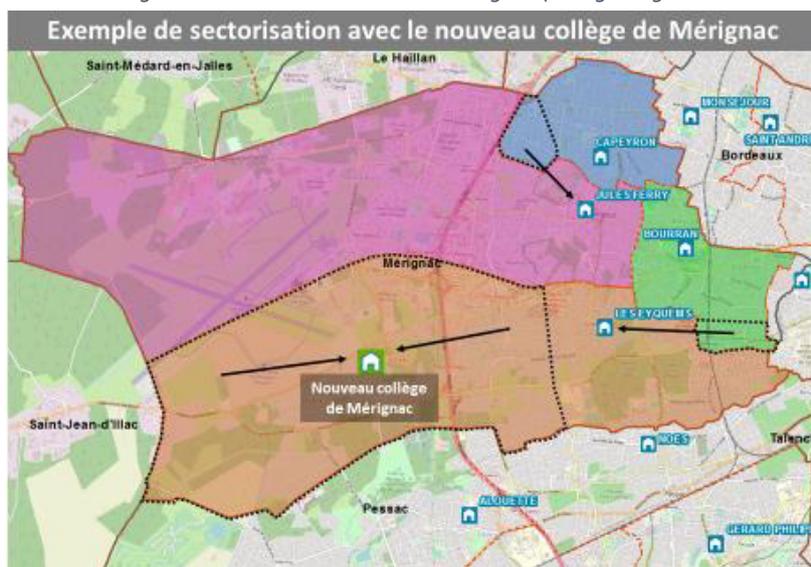


Figure 8 : Exemple d'une simulation de re-sectorisation des collèges avec l'ouverture du nouveau collège de Mérignac

## 2 PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet, porté par le Conseil départemental de la Gironde, consiste dans la création d'un nouvel établissement de collège destiné à accueillir 700 élèves.

Le projet d'établissement à 24 divisions avec demi-pension et production sur site, intégrera aussi les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS, avec mise à disposition de la commune hors temps scolaire.

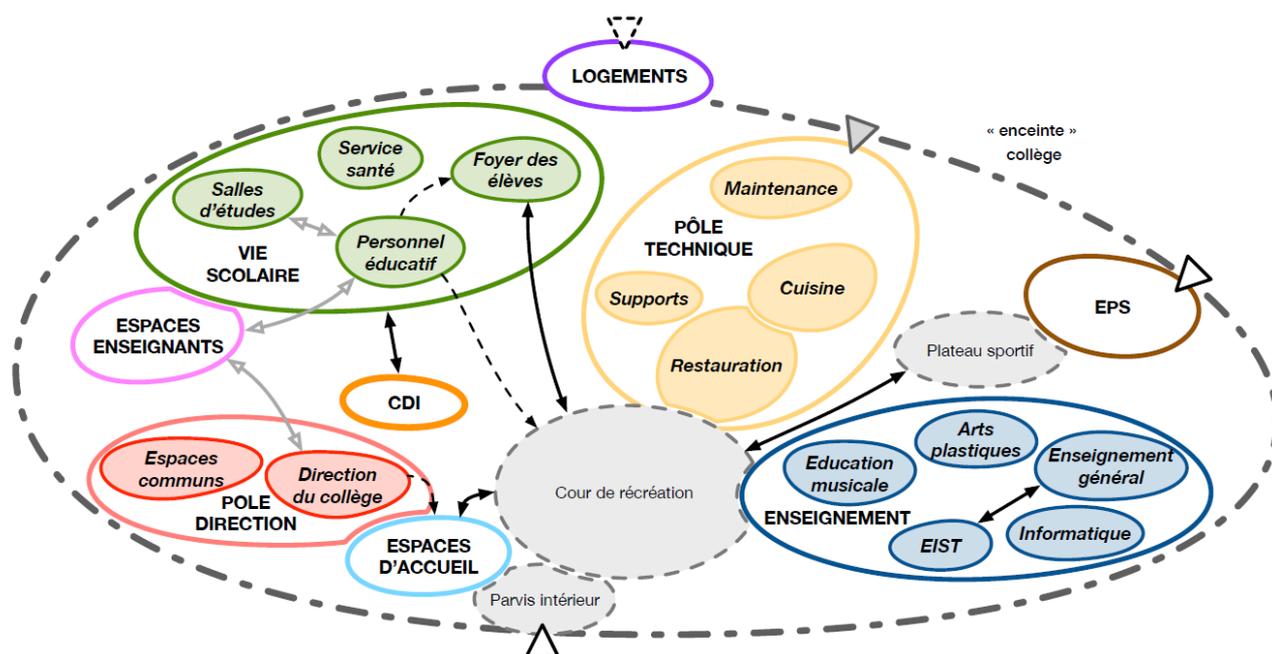


Figure 9 : Schéma général des différentes composantes du projet de collège

L'ensemble des bâtiments se développera sur environ 9 516 m<sup>2</sup> SDO (surface dans œuvre compris logements de fonction) et comprendra des espaces extérieurs couverts de type préaux, garages cycles ainsi que parvis et cour de récréation, et stationnement pour le personnel affecté.

Les principaux objectifs définis par la maîtrise d'ouvrage sont :

- Construire un établissement calibré pour 700 élèves (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) en intégrant les dernières évolutions pédagogiques liées à la Réforme du collège ;
- Concevoir le collège comme lieu de vie et de socialisation ouvert sur l'extérieur ;
- Donner une image valorisante de l'équipement permettant un sentiment d'appartenance positif ;
- Mettre l'accent sur la qualité de la lumière, de la ventilation, et de l'acoustique afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage ;
- Intégrer l'accueil d'élèves en situation de handicap (accessibilité PMR et espace dédié ULIS) ;
- Intégrer le numérique dans les pratiques d'enseignement ;

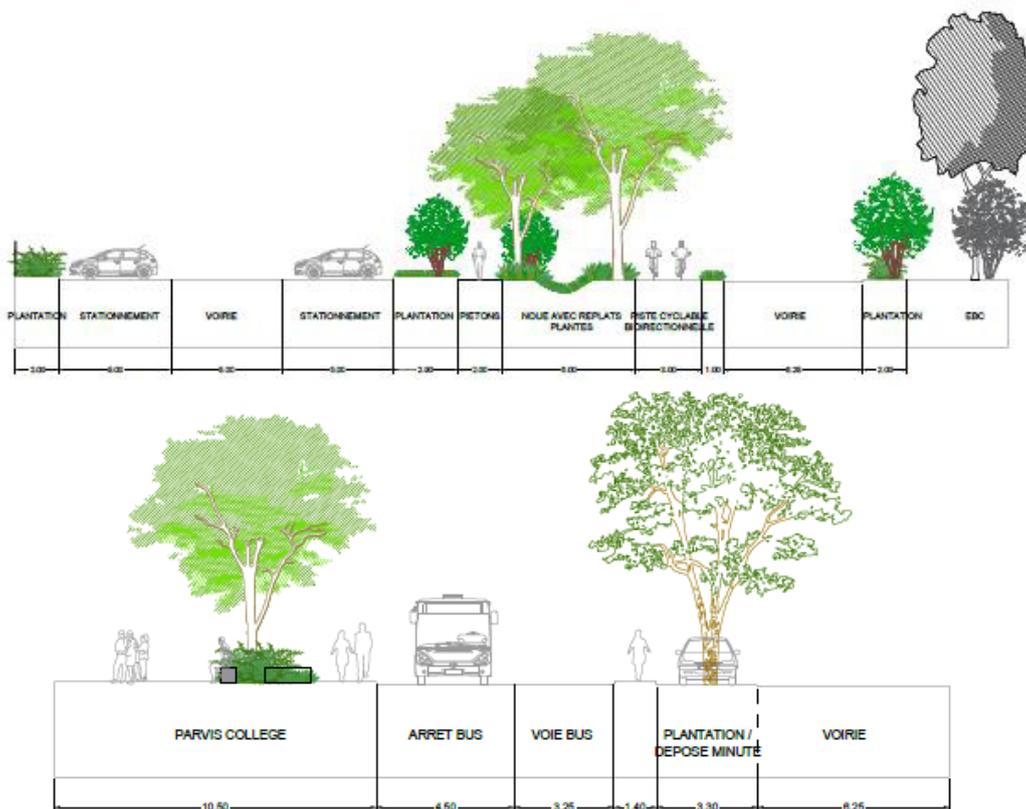
- Concevoir les espaces de demi-pension plus ergonomiques et où le temps du repas reste un vrai moment de détente et de convivialité ;
- Concevoir des espaces EPS adaptés à une pratique sportive diversifiée (8 groupes de disciplines) et ouvert à la pratique associative en dehors des temps scolaires ;
- Intégrer la recherche de la qualité environnementale et maîtriser l'impact du futur ouvrage sur son environnement extérieur ;
- Utiliser de façon optimale le foncier disponible et inscrire le projet dans la structure paysagère existante à mettre en valeur.



Les accès au collège, sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, seront multiples :

- A l'Est, d'une nouvelle desserte principale depuis l'avenue Roland Garros qui constituera l'accès principal pour les parents d'élèves et les usagers des équipements sportifs venant en voiture. Cette nouvelle voie de desserte desservira également un parking de 49 places. Une voie verte sera adossée à cette voirie principale qui se connectera à la voie verte de l'avenue Roland Garros d'une part et au réseau viaire à l'Ouest de la Plaine des Sports. Cette voirie en impasse aboutit sur le parvis du collège où sera aménagé une aire de retournement, des déposes minutes et du stationnement pour les cars scolaires ;
- Au Nord, la voie existante en impasse de desserte du concessionnaire Peugeot depuis l'avenue de l'Argonne sera prolongée afin de permettre un accès technique du collège (livraisons, évacuation des ordures ménagères, personnel de l'Etablissement, ...) ;
- A l'Ouest, une continuité piétonne et cycliste sera assurée entre le parvis du collège et le tissu urbain existant (lotissement et chemin de Procession). L'accès ouest à la Plaine des sports depuis le chemin de la Procession sera maintenu et réaménagé pour y créer des places de dépose minute permettant d'éviter une concentration des flux sur l'accès Est notamment.

Ces accès seront accompagnés d'espaces verts et de plantations.



Exemples de profils en travers pour les accès

## 3 PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES

### 3.1 Hydrographie

#### 3.1.1 Contexte hydrographique sur le site du projet

Aucun cours d'eau codifié par l'Agence de l'eau ne se situe au droit de l'aire d'étude immédiate.

Un écoulement, sans toponyme, référencé comme temporaire selon l'IGN, passe au centre de l'aire d'étude. Cet écoulement n'est pas référencé par la DDTM de la Gironde comme un cours d'eau au sens de la loi sur l'eau : il est donc à considérer comme un fossé.

Un autre écoulement temporaire se situe à près de 200 m au sud de l'aire d'étude immédiate, qui est quant à lui référencé comme cours d'eau par la DDTM33.

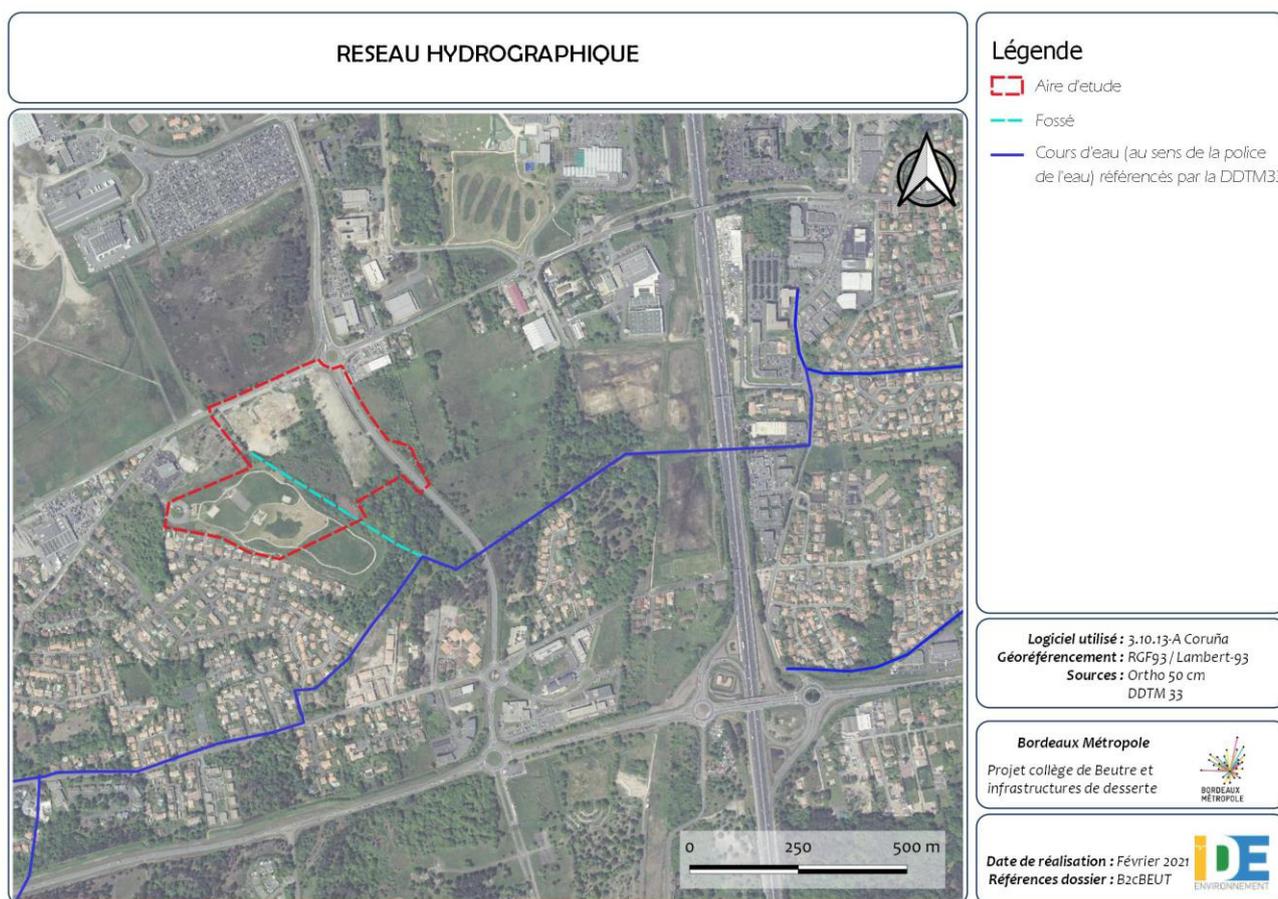


Figure 10 : Réseau hydrographique au droit du site du projet

L'aire d'étude est située dans le bassin versant de la masse d'eau FRFRT34\_3 « Le Peuge », affluent de la Garonne.

Cette masse d'eau présente un potentiel écologique moyen et un état chimique non classé.

Aucune station de mesure n'est présente en sein de la masse d'eau.

Enfin, l'aire d'étude se situe en zone de répartition des eaux. Il s'agit d'une zone caractérisée par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Dans ces zones, classées par décret du préfet coordinateur du bassin, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans ces zones, les prélèvements d'eau supérieurs à 8 m<sup>3</sup>/s sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.

### 3.1.2 Mesures prévues

↪ **Les installations du collège seront raccordées au réseau des eaux usées de la commune de Mérignac.**

↪ **Gestion des eaux pluviales du collège : Afin de respecter le débit de fuite de 3 l/s/ha sur une période de retour de 10 ans, il est prévu la mise en place d'un bassin de rétention sec à ciel ouvert, perméable de 636 m<sup>3</sup>. Ce dispositif sera protégé en amont par la mise en place d'un regard siphonoïde qui permettra de retenir les hydrocarbures et d'une manière générale tous les liquides dont la densité est inférieure à celle de l'eau. Le rejet se fera au fossé central.**

NOTA :

*Pour la définition des volumes, il a été utilisé la méthode des pluies décrites dans l'instruction technique 1977 pour une période de retour de 10 ans avec les coefficients de Montana locaux de la station météo France de BORDEAUX MERIGNAC. Cette dernière dispose de données suffisantes (1971 et 2000) pour calculer les coefficients de Montana.*

↪ **Gestion des eaux pluviales des voiries : dispositif de collecte et de rétention par canalisations et noues avec rejet dans le fossé central d'une part (avec séparateur hydrocarbures) et d'autre part dans le réseau assainissement pluvial de l'avenue Roland Garros.**

↪ **Deux solutions de géothermie sont envisagées à ce stade, soit à partir d'un champ de sondes géothermiques verticales (SGV), soit à partir d'un doublet géothermique sur nappe. La profondeur des sondes envisagées est de 100 à 150 m et dans le cas d'un doublet sur nappe, il est envisagé un doublet sur la nappe de l'Oligocène. Dans ce dernier cas, l'élément déterminant sera l'écartement possible des deux forages et notamment la possibilité d'implanter un des deux forages en dehors de l'emprise du Collège mais dans l'emprise de la parcelle. Les possibilités d'utiliser la solution géothermie (sur sondes ou sur nappe) pour un rafraîchissement estival sera étudiée.**

**Dans les deux cas, le projet relèvera de la Géothermie de Minime Importance (GMI) et la télédéclaration sera réalisée. Les travaux seront réalisés selon les normes en vigueur et les prescriptions de l'arrêté du 25 juin 2015.**

## 3.2 Pollution des sols

### 3.2.1 Diagnostic sols pollués sur le site

L'étude historique identifie deux zones d'anciennes gravières remblayées.



Figure 11 : Photos aériennes de l'historique du site

Trois études de pollutions des sols ont été menées sur le site : en juillet 2018 par A2ES, en mars 2020 et juin 2020 par APAVE.

Les études menées par A2ES ont démontré la présence d'épaisseurs de remblai pouvant atteindre 2 m dans les anciennes gravières et plutôt 1 m sur le reste de la parcelle. Avec les épaisseurs de remblais plus importantes, on remarque aussi la présence de macrodéchets.

Les études menées par A2ES et APAVE présentent une densité de sondages importante.

Les résultats de ces études présentent un impact en métaux lourds, hydrocarbures, en volatils (benzène), dans des valeurs toutefois compatibles avec l'usage futur. Une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires sera réalisée pour le vérifier.

### 3.2.2 Mesures prévues :

- ↪ **L'implantation du projet sur le site a été réalisé de sorte à éviter au maximum les anciennes zones de gravières (remblais pollués).**
- ↪ **Les prescriptions de la circulaire ministérielle du 8 février 2007 concernant l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles, seront respectées.**
- ↪ **Un plan de gestion sera mis en place avec des dispositions de gestion des déblais et des dispositions constructives :**
  - **vides sanitaires ou de construction**
  - **aération des bâtiments,**
  - **recouvrement des terres polluées par des revêtements ou une certaine épaisseur de terre végétale,**
  - **pas d'arbres fruitiers**

### 3.3 Milieu naturel

#### 3.3.1 Données bibliographiques

L'aire d'étude n'est pas située au niveau d'un espace naturel remarquable de type ZNIEFF, Natura 2000, PNR, réserves naturelles, etc...

Le site Natura 2000 le plus proche est à plus de 5km (cf. annexe 6).

Différentes études ont été menées par Ecosphère, entre 2016 et 2019, sur le périmètre de l'Aéroparc et pour le projet du boulevard Technologique. Les aires d'étude de ces inventaires recoupent pour partie le site du projet. Ces études ont montré :

- La présence d'une espèce floristique protégée le long de l'avenue de Roland Garros, le lotier hérissé, espèce à enjeu faible ;
- L'aire d'étude présente des habitats favorables à plusieurs espèces faunistiques protégées et patrimoniales à enjeu modéré ou fort : Crapaud calamite, Cisticole des joncs, Engoulevent d'Europe, Moineau friquet, Aigle botté, Pipistrelles et Noctule de Leisler.

#### 3.3.2 Méthodologie du diagnostic milieu naturel 2020-2021 IDE

Au vu des enjeux révélés dans l'analyse bibliographique, IDE Environnement a été mandaté pour actualiser et affiner le diagnostic milieu naturel sur l'aire d'étude, avec des inventaires sur un cycle biologique complet. La pression d'inventaire retenu sur le site est présentée dans le tableau suivant. Elle comprend les périodes favorables à l'observation de toutes les espèces recensées dans la bibliographie.

Date d'inventaire	Objectif de la campagne	Caractéristiques
Novembre 2020	Cartographie des habitats Sondages pédologiques Zone humide	1 j en binôme (fauniste et botaniste) Diurne
Février 2021	Cartographie des habitats Amphibiens Oiseaux hivernant Rapaces nocturnes Compléments sondages ZH Chiroptères (gîtes arboricoles)	1,5 j en binôme (fauniste et botaniste) Diurne et nocturne
Mars 2021	Flore précoce Amphibiens Rapaces nocturnes	1 j en binôme (fauniste et botaniste) Diurne et nocturne
Mai 2021	Flore Oiseaux Invertébrés Reptiles	1 j en binôme (fauniste et botaniste) Diurne

Date d'inventaire	Objectif de la campagne	Caractéristiques
Juin 2021	Flore Oiseaux Invertébrés	1 j en binôme (fauniste et botaniste) Diurne
Juillet 2021	Oiseaux Invertébrés Chiroptères	1,5 j en binôme (fauniste et botaniste) Diurne et nocturne

Figure 12 : Pression d'inventaire retenue sur le site du projet

Les campagnes ciblent des taxons particuliers en fonction de leurs périodes optimales d'observation (cf. schéma ci-dessous). Cependant, lors de chacune des campagnes, toutes les observations opportunistes, non ciblées, sont également prises en compte. C'est le cas notamment des mammifères (hors chiroptères) dont les indices de présence (empreintes, crottes) sont plus visibles ou identifiables en hivers, mais dont l'observation est également possible tout au long de l'année selon les espèces.

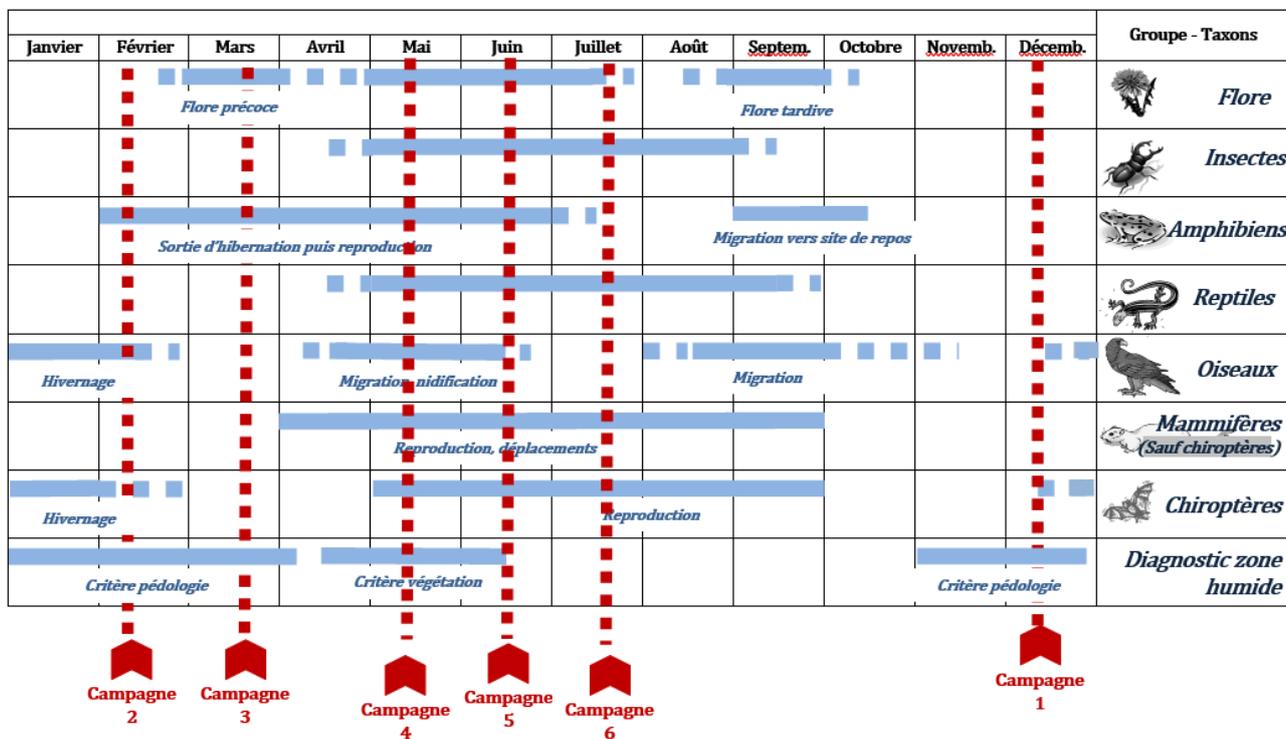


Figure 13 : Calendrier des campagnes de terrain au vu des cycles biologiques des différents groupes d'espèces

### 3.3.3 Habitats naturels

Les habitats naturels et anthropisés recensés sur l'aire d'étude sont cartographiés en page suivante.

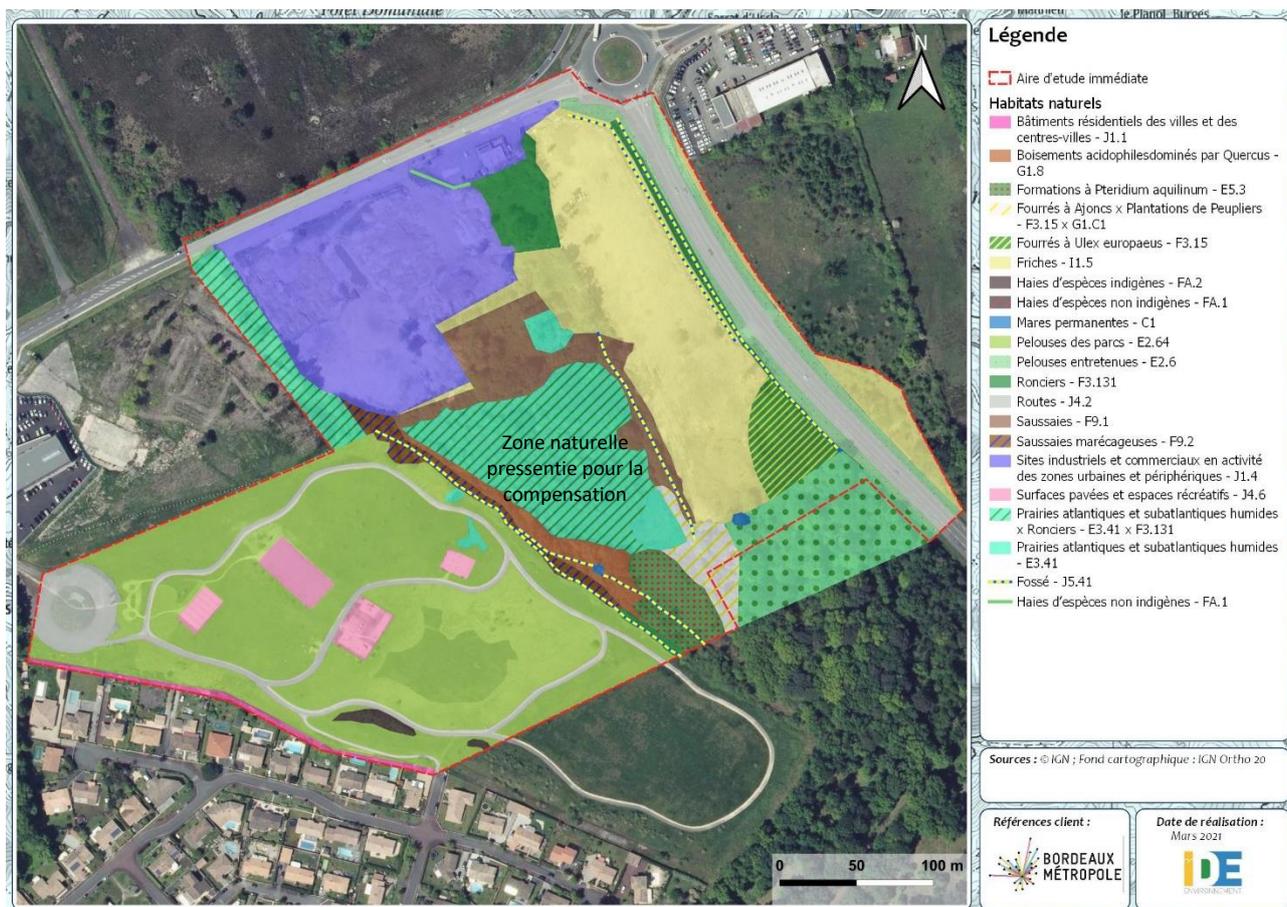


Figure 14 : Cartographie des habitats

### 3.3.4 Faune et flore protégées

#### • Flore

Les inventaires ne sont actuellement pas terminés notamment pour la haute saison d'observation de la flore (de mars à juin).

Les inventaires viseront notamment à actualiser la cartographie de la présence du lotier hérissé, espèce protégée à enjeu faible, le long de l'avenue de Roland Garros (période de floraison mai/juillet).

#### • Faune

Les inventaires sur cycle biologique complet ne sont actuellement pas achevés, notamment pour la haute saison d'observation de la faune (de mars à juillet).

Néanmoins, des habitats d'espèces ont d'ores et déjà été identifiés ou pressentis :

- Milieux aquatiques et humides favorables à la reproduction des amphibiens ;
- Milieux semi-ouverts (haies, fourrés et friches) favorables aux oiseaux, pour certains patrimoniaux (d'après les données bibliographiques) et aux reptiles ;
- Milieux boisés (haies, boisements) favorables au repos des amphibiens et aux oiseaux.

La majorité de ces habitats d'espèces sont situés dans la partie Est du site d'étude, peu impactée par le projet. La plaine des sports, bénéficiant d'un entretien soutenu (5 fauchages annuels) et d'une relative fréquentation est peu favorable à la faune sauvage et patrimoniale.

### 3.3.5 Mesures prévues

L'ensemble des impacts et des mesures seront identifiés et affinés de façon itératives avec le maître d'ouvrage pour permettre de trouver la solution la moins impactante sur le milieu naturel.

Des mesures sont cependant d'ores et déjà prévues ou prévisibles :

- ↪ *L'implantation du projet a été réalisée de sorte à éviter au maximum les habitats d'espèces identifiés sur le site du projet (implantation majoritaire en milieu anthropisé de la Plaine des sports, ou dégradé, anciennes friches industrielles). Modification des emprises du projet pour éviter la haie bocagère située à l'est du projet de collège.*
- ↪ *Des mesures de réduction en phase de chantier seront mises en place : balisage des limites du chantier, mise en défens des milieux à enjeux (zones humides, arbres remarquables, habitats à enjeux...), cantonnement des circulations d'engins et des personnels de chantier, évitement de la période de reproduction des espèces pour les travaux les plus impactant (défrichage, libération des emprises, terrassement), filets anti-intrusion pour la petite faune, mesures de lutte contre les pollutions, ...*
- ↪ *Des mesures de réduction seront également mises en place en phase de fonctionnement : éclairage public raisonné et aux caractéristiques compatibles avec l'environnement naturel, plantation des espaces verts, clôtures perméables petite faune, passage petite faune sous les voies de circulation, rétablissement des continuités écologiques au niveau du franchissement du fossé...*
- ↪ *Enfin, des mesures de compensation seront mises en place à proximité immédiate du projet pour les espèces dont l'impact résiduel du projet resterait significatif.*  
*En première approche, selon un scénario maximisant les impacts, pour une surface impactée de :*
  - *3 500m<sup>2</sup> d'habitats de repos amphibiens et oiseaux du cortège des milieux semi-ouverts*
  - *2 000 m<sup>2</sup> de milieu favorable au lotier hérissé,**les besoins de compensation sont estimés à environ 7 500 m<sup>2</sup> de milieu semi-ouvert et 3 000 m<sup>2</sup> de milieu ouvert pour le Lotier hérissé.*  
*La zone naturelle située à proximité immédiate (cf. Figure 14), d'une superficie largement suffisante de plus de 15 000 m<sup>2</sup>, présente un bon potentiel de restauration pour y mener des actions de génie écologique favorables aux espèces des milieux semi-ouverts. Des mesures sur le site du projet de gestion différenciée des milieux favorables au Lotier hérissé viendront compléter ces mesures.*  
*Une attention toute particulière sera portée à l'intégration du site de compensation aux continuités écologiques locales.*
- ↪ *L'ensemble des mesures (évitement, réduction et compensation) seront décrites dans le dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées prévues dans le cadre du projet.*

### 3.3.6 Intégration du projet dans la stratégie environnementale globale de l'OIM BORDEAUX AEROPARC

Bordeaux Métropole, dans le cadre de son Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroport, et plus précisément à l'occasion de l'élaboration du plan guide global du développement urbain de ce secteur, s'est attachée à définir de manière itérative une stratégie environnementale globale. L'approche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) menée à grande échelle vise à définir un socle et une armature paysagère, et à renforcer, les corridors écologiques notamment à travers les trames vertes et bleues préexistantes. Cette approche est retranscrite spécialement à travers le plan guide global qui constitue un référentiel de mise en œuvre opérationnelle de ce projet d'aménagement d'envergure.

#### Concilier paysage, usages et préservation environnementale : une ambition métropolitaine

Face à l'extension des activités, la fragilisation des milieux naturels et du cadre paysager constitue un risque réel de dépréciation du site de Bordeaux Aéroport. Pour organiser la transformation du paysage de ce dernier dans un cadre équilibré et vertueux, le plan-guide se nourrit des ambitions du SCOT pour une « Métropole Nature » portée par l'agglomération au travers de ses « 55 000 ha pour la nature ». Il valorise et préserve judicieusement l'existant, s'attache à la restauration des continuités et prépare les paysages de demain pour y introduire des usages et des valeurs bénéfiques au service de l'environnement.

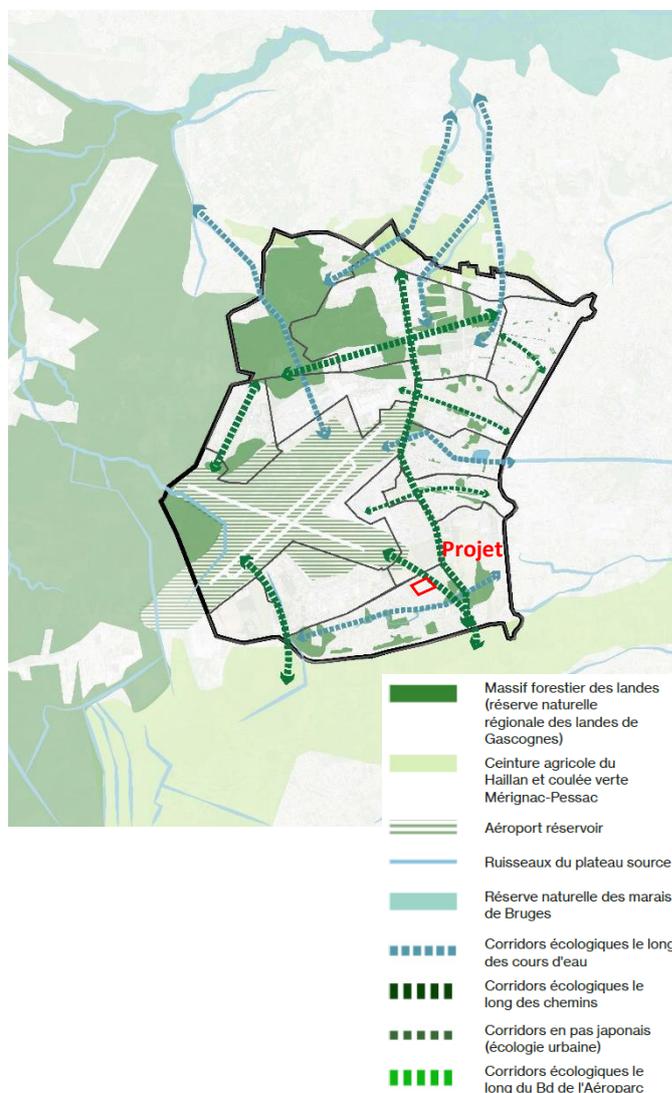


Figure 15 : Un maillon essentiel de la trame verte et bleue de la Métropole

Source : HYL/LWA/Atelier234/Artélia

### La matrice nature et paysagère, un projet de nature comme cadre au développement économique

Le plan guide s'appuie sur un outil spécifique une matrice nature dite « matrice paysagère » qui identifie, recense, qualifie et hiérarchise les valeurs paysagères et environnementales afin de conjuguer harmonieusement développement économique et projet favorable à la biodiversité, dans un dialogue raisonné.

Issue d'un travail d'inventaire naturaliste sur un cycle biologique complet à l'échelle parcellaire et sur la totalité de ce périmètre, la matrice nature, socle du plan d'aménagement d'ensemble, se compose de différentes typologies de paysages : les archipels et les rubans.

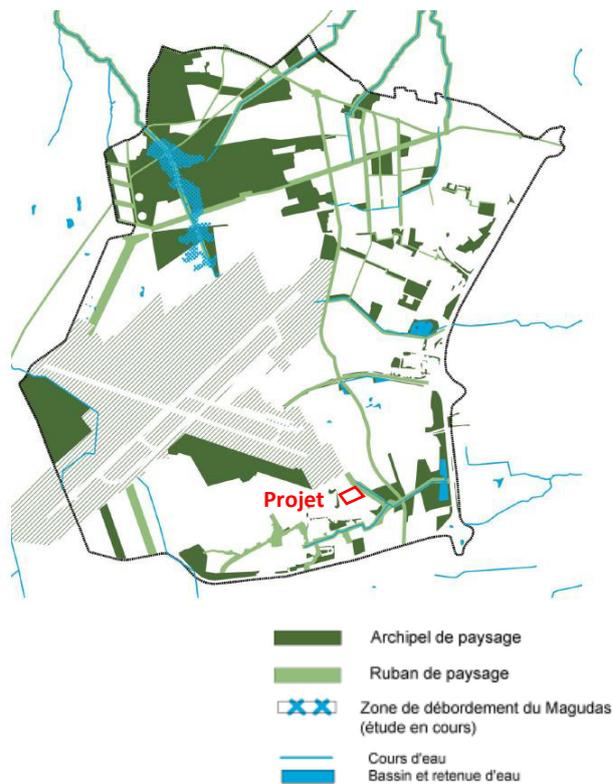


Figure 16 : Matrice nature et paysagère, schéma de principe de long terme

Source : HYL/LWA/Atelier234/Artélia

#### Les archipels : découvrir et préserver les milieux déjà-là

Les « archipels » déjà présents sur le site de l'Aéroparc en constituent les éléments emblématiques et les réservoirs de « nature et de biodiversité », ordinaires et extra-ordinaires : boisements, forêts, parcs, arboretum, bosquets, remises boisées, arbres remarquables, pâtures, landes, zones humides, étangs et bassins.

#### Les rubans : conforter et compléter la trame d'un réseau précieux

Les rubans s'appuient sur les traces de l'ancien terroir agricole, empreintes préservées par la stratification du développement. A ces traces, valorisées et amplifiées par l'agrégation de nouveaux milieux dans le plan-guide, s'ajoutent les canopées urbaines, rubans constitués par les nouvelles plantations d'arbres qui colonisent les rues. Ils se conjuguent au maillage des haies et des noues pour améliorer la porosité des sols.

### L'Aéroparc, un laboratoire de la ville productive à l'échelle des ambitions d'une Métropole Nature

La matrice « nature » du plan-guide repose sur une vision d'ensemble qui organise cet équilibre ville-nature sur le long terme. Cette matrice recoupe la stratégie de développement économique, vocation première du projet de l'Aéroparc, définie selon les principes d'urbanisation suivants :

- La priorisation du développement économique pour les sites à enjeux stratégiques (bords de piste, extension d'entreprises de la filière Aéronautique-Spatial-Défense ou renforcement de pôles existants)

- L'urbanisation autour des infrastructures et opportunités structurantes : extension du tram, le long du boulevard technologique ;
- La densification ou le renouvellement urbain des zones déjà urbanisées (Phare, Kennedy...)
- Une recherche d'équilibre économique entre les territoires.

Ainsi, par rapport à ces principes, la stratégie environnementale s'organise autour des objectifs suivants :

- La préservation des sites à forts enjeux environnementaux (zones humides fonctionnelles, enjeux forts et très forts de biodiversité, corridors de continuité écologiques, boisements de plus de 5 hectares)
- L'amélioration des grands corridors écologiques (trame « vert et bleu ») qui vise à pérenniser les écosystèmes et en améliorer les fonctionnalités par une renaturation raisonnée.
- La valorisation des secteurs écologiquement dégradés, et leur utilisation pour de la compensation écologique
- La mise en place d'une logique d'écologie urbaine intégrée
- La construction d'un écrin paysager support d'usages : ouverture des milieux qui composent la trame « nature » à des usages anthropiques adaptés au respect des milieux (mobilité douce, halte, promenade, détente ...) ; réintroduction de la part ordinaire dans les espaces urbains denses.

### **La stratégie environnementale de l'OIM, la mise en œuvre de la matrice paysagère**

Cette matrice paysagère du plan guide constitue le socle de la stratégie environnementale globale de l'OIM. Cette dernière représente un des volets majeurs du dossier d'évaluation environnementale globale sur les 2500 ha concernés en cours d'élaboration. Ce document traduira la stratégie de prise en compte de la biodiversité au sein de ce grand territoire à vocation économique.

Un des enjeux majeurs de cette stratégie environnementale globale est de permettre une mutualisation des mesures compensatoires évitant des mesures au coup par coup et apportant ainsi de la cohérence aux actions de restauration et de gestion des habitats supports de vie pour les espèces végétales ou animales protégées.

Les secteurs évités ayant un potentiel de valorisation écologique pourront être le support d'une partie des compensations environnementales générées par le développement de l'OIM. Ces mêmes secteurs de compensation deviendront ainsi des éléments structurants de la Trame Vertes et Bleues de ce territoire.

Ainsi, tous les projets développés sur le territoire de l'OIM Bordeaux Aéroparc (projets immobiliers et projets d'espaces publics) devront s'intégrer de fait dans cette stratégie globale et fonctionnelle.

#### **La démarche d'évitement et de réduction**

A travers sa stratégie environnementale, en termes d'objectifs d'évitement, la métropole s'engage à préserver à l'échelle de globale de l'OIM, à minima, **50% des sites présentant des enjeux environnementaux** (zones à enjeux écologiques forts et très fort, boisements de plus de 5 hectares, zones humides identifiées). Cette stratégie globale à l'échelle de l'OIM s'avère important sur un territoire prévoyant dans le cadre du PLU 3.1 des aménagements possibles sur la presque totalité du périmètre (110 hectares de zones naturelles et 79 hectares d'espaces boisés classés).

Cette ambition prend en compte l'urbanisation de certains secteurs stratégiques de développement économique comprenant des enjeux environnementaux.

Cette stratégie à l'échelle de l'OIM est cependant minimaliste puisqu'elle ne comprend pas la mise en œuvre de la séquence « Eviter, Réduire » à l'échelle des quartiers voir des projets opérationnels. La définition plus précise des projets à l'échelle des quartiers, objet de plan guide de quartier, permettra d'augmenter in fine les surfaces d'évitement et de réduction.

La démarche de compensation

Elle vise d'une part à compenser au maximum les impacts des projets au sein du territoire de l'OIM principalement en valorisant les potentiels écologiques des secteurs évités ou de réduction afin d'obtenir des éléments structurants de biodiversité au cœur de ce vaste territoire de 2500 ha. Cette démarche viendra participer globalement à la matrice paysagère et au projet biodiversité à l'échelle globale de l'OIM. En parallèle, les autres secteurs de compensation viseront en priorité l'ouest de l'OIM afin de garder cette cohérence de matrice paysagère liée aux secteurs boisés et de landes représentatives du territoire.

**Le projet de collège de Beutre vis-à-vis de la stratégie globale**

Le projet de collège et ses accès n'impacte pas d'enjeux forts et très forts sur la biodiversité identifiés au sein de l'OIM Bordeaux Aéroport :

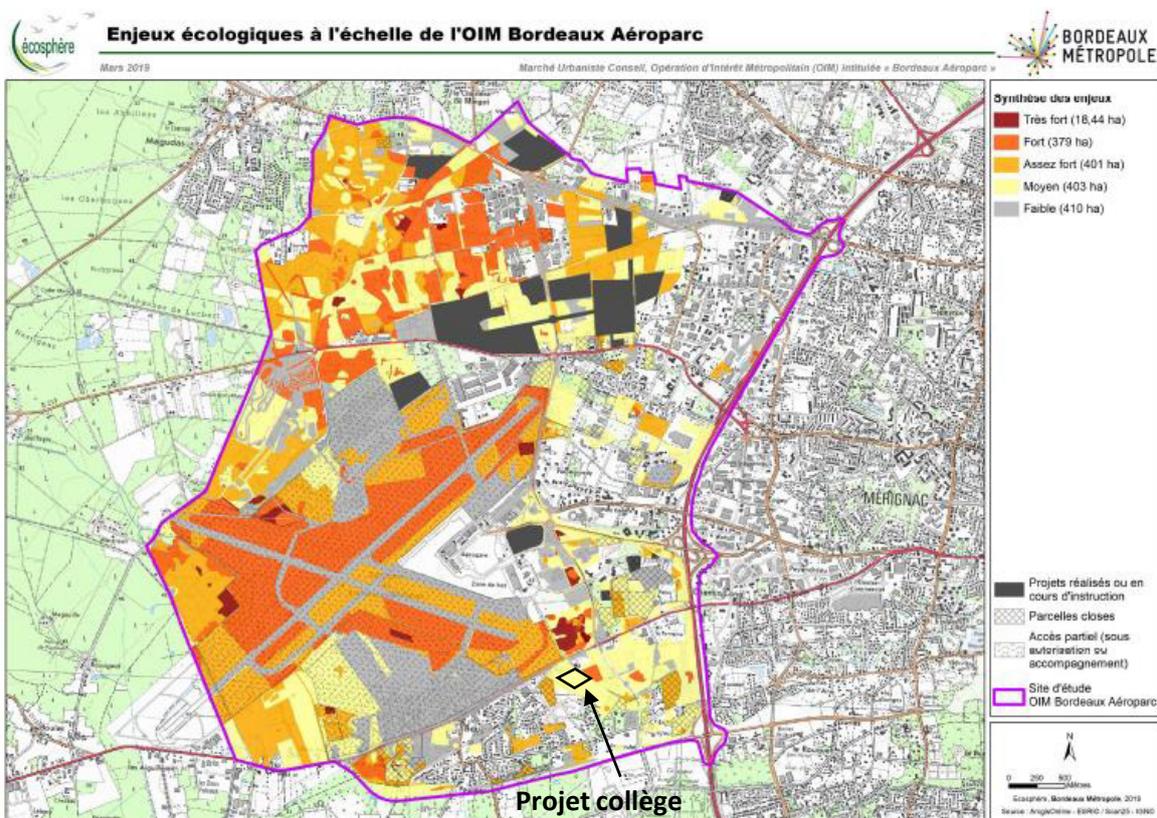


Figure 17 : Enjeux écologiques à l'échelle de l'OIM Bordeaux Aéroport

Le site du projet n'est pas situé dans un archipel et respecte les rubans identifiés dans la matrice nature et paysagère défini sur le long terme pour l'OIM Bordeaux Aéroport (cf. Figure 16).

Le site du projet est situé en limite d'un corridor écologique reliant la ceinture agricole du Haillan et coulée verte Mérignac-Pessac et le réservoir que constitue l'aéroport (cf. Figure 15). Les mesures prévues en lien avec le milieu naturel (cf. chapitre 3.3.5) ont été défini en prenant en compte cet enjeu :

- évitement des zones les plus sensibles et naturelles (haie bocagère, zone humide, boisements, milieux naturels) et aménagement principalement sur la Plaine de Sports et d'anciennes friches industrielles (milieu artificialisé),
- traitement paysager et écologique du site (plantations d'essences locales, gestion différenciée des milieux, etc)
- restauration et préservation d'un espace naturel avec zone humide à proximité immédiate du projet, intégré de ce fait dans le corridor écologique.

Les mesures d'évitement, de réduction et secteur prévu à la compensation par rapport à l'impact de ce projet s'inscrit dans la stratégie globale de compensation de l'OIM en venant renforcer la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » mise en œuvre à l'échelle du plan guide du quartier. Ce secteur participe à la structuration de la matrice « paysagère & nature ».

Ces actions permettront à leur échelle de maintenir des habitats naturels au sein de l'OIM, supports d'une biodiversité patrimoniale et ordinaire et de fonctionnalités au titre des zones humides, voire une consolidation de ces habitats et des espèces associées grâce aux continuités écologiques renforcées aboutissant à une trame écologique (verte et bleue) structurante pour l'OIM.

### 3.4 Zones humides

#### 3.4.1 Données bibliographiques

L'étude menée par Ecosphère entre 2016 et 2019 dans le cadre de l'Aéroparc et l'étude du Boulevard Technologique a mis en évidence la présence de zones humides au niveau de l'aire d'étude.

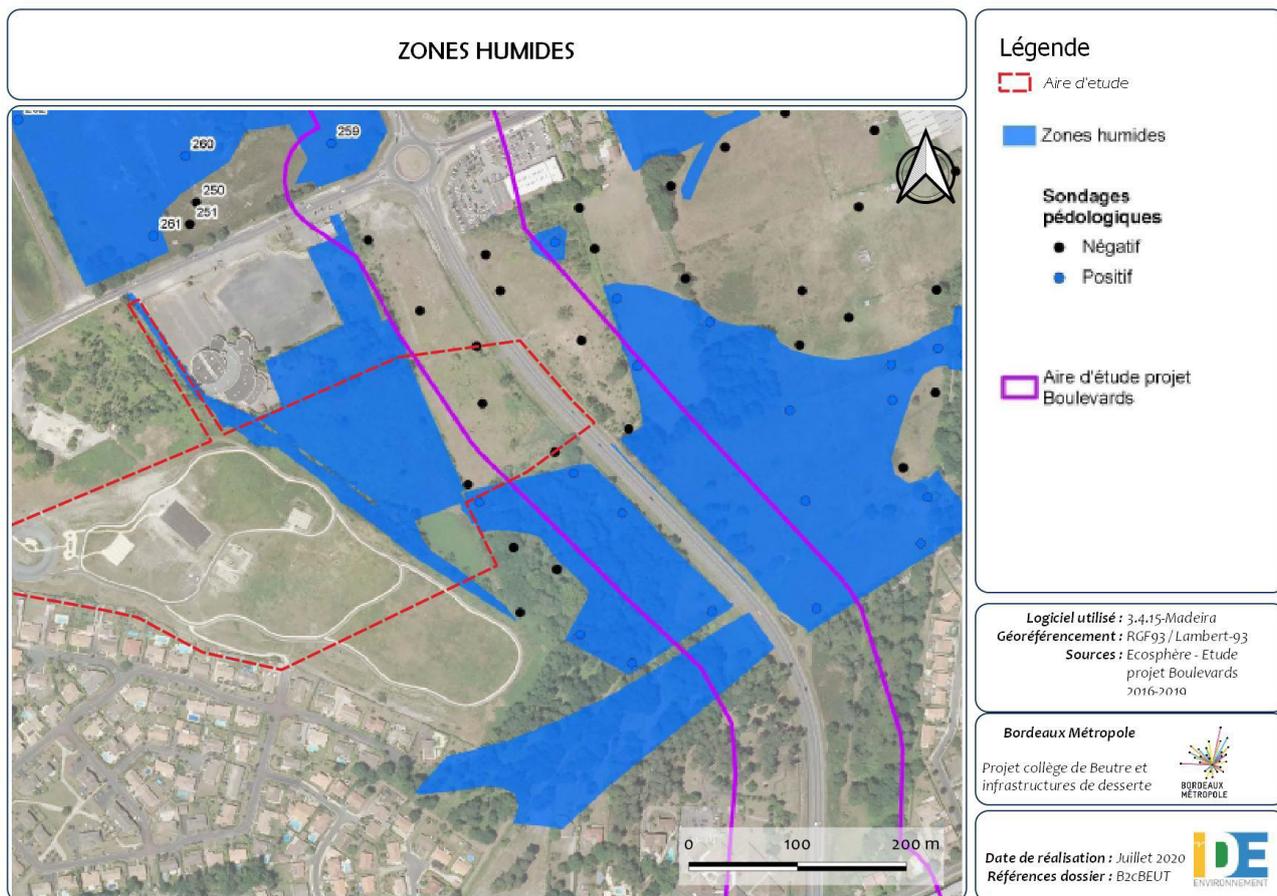


Figure 18 : Localisation des zones humides identifiées par Ecosphère en 2016-2019

#### 3.4.2 Diagnostic sur le site du projet

Une actualisation du diagnostic zones humides règlementaires a été réalisé par IDE Environnement en novembre 2020 et février 2021 sur l'aire d'étude du collège de Beutre (cf. pression d'inventaire de la méthodologie milieu naturel).

Les résultats de ce diagnostic confirment la présence d'une zone humide au sein du site du projet.

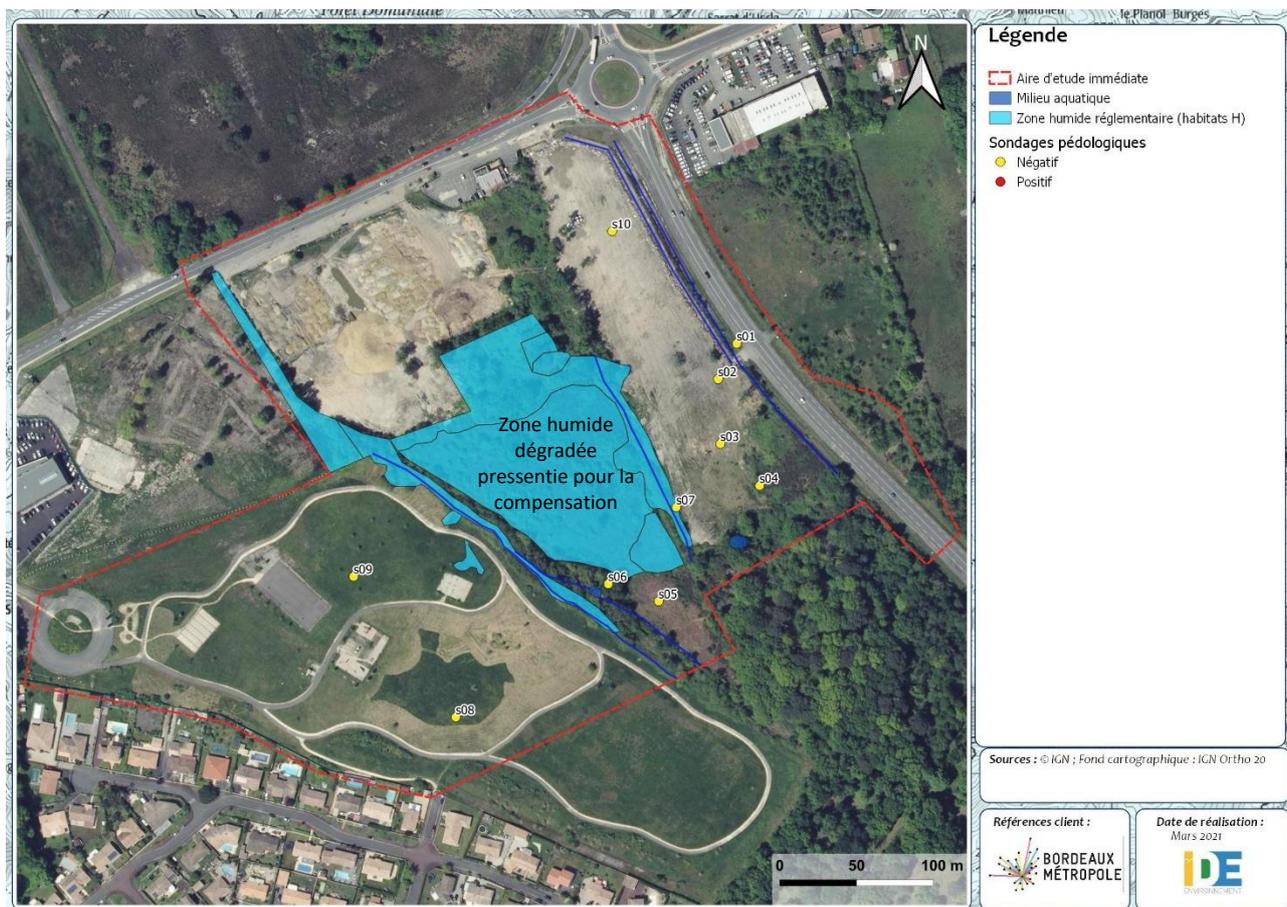


Figure 19 : Carte de localisation des zones humides réglementaires sur le site du projet

### 3.4.3 Mesures prévues

- ↪ **L'implantation du projet a été réalisé de sorte à éviter au maximum la zone humide identifiée sur le site du projet.**
- ↪ **Le projet impactera cependant la zone humide. Une compensation, à hauteur de 150 % tel que prescrite par le SDAGE Adour Garonne 2016-2021, sera réalisée au niveau de la zone humide dégradée (lande à molinie en cours de fermeture) située sur l'aire d'étude du projet. Une étude de fonctionnalité des zones humides sera menée pour s'assurer de l'équivalence de fonctionnalité.**
- ↪ **Tous les éléments de compensation seront décrits dans le dossier Loi sur l'Eau associé au projet.**

### 3.5 Mobilité et desserte du site

L'accessibilité au futur collège de Beutre concerne en majorité les déplacements des élèves en provenance du quartier de Beutre d'une part et de Mérignac intrarocade d'autre part.

Plusieurs possibilités s'offriront aux élèves du quartier de Beutre et des quartiers de Mérignac en intrarocade pour leurs déplacements entre le collège et leur domicile :

- **En voiture :**

Une nouvelle voirie sera réalisée entre le collège et l'avenue Roland Garros au droit de laquelle sera aménagé un giratoire. L'avenue Roland Garros est une voie métropolitaine sur laquelle traversent l'avenue de l'Argonne et l'avenue François Mitterrand qui relie le quartier de Beutre et les autres quartiers de Mérignac en intra rocade.

Afin de permettre une dépose sécurisée des élèves, le projet prévoit l'aménagement d'un parking d'environ 50 places ainsi que des places de dépose-minutes en face de l'entrée du collège. L'accès Ouest à la Plaine des sports depuis le chemin de la Procession sera maintenu et réaménagé pour y créer des places de dépose minute permettant d'éviter une concentration des flux sur l'accès Est notamment.

- **En transport en commun :**

Le collège de Beutre sera desservi par deux lignes de transport en commun du réseau TBM :

- La ligne de Bus N°30 qui circule sur l'avenue de l'Argonne entre le quartier de Beutre le centre-ville de Mérignac ; le collège est situé entre les arrêts « la Grave » et « Lucassot »,
- La ligne de Bus 39 qui circule sur l'avenue Roland Garros et qui est relié au tram A (Le Haillan) et au tram B(Pessac) aujourd'hui. L'extension tram A jusqu'à l'aéroport permettra également d'assurer une correspondance avec cette ligne de bus qui a terme aura son niveau de service amélioré.

Une desserte en cars scolaires sera également possible. Il est prévu l'aménagement de deux emplacements de stationnement de cars au droit du collège.

- **En vélos :**

Le collège de Beutre pourra être desservi depuis le réseau cyclable existant et en cours de développement. Une piste cyclable est en cours de réalisation sur l'avenue de l'Argonne entre le quartier de Beutre et la rue Gutenberg en intra rocade. Sur l'avenue Roland Garros, il existe actuellement une voie verte qui sera ultérieurement doublée de part dans le cadre de l'aménagement futur du boulevard. La voie nouvelle qui relie le collège à cette avenue accueillera également une voie verte jusqu'au collège.

Le profil en travers de voie principale d'accès au collège comprend également des aménagements pour les cycles. Ces aménagements pour les modes actifs seront prolongés jusqu'au réseau viaire du quartier de Beutre au travers de la Plaine des Sports.

- **Les cheminements piétons :**

Les cheminements piétons au droit du collège seront aux normes accessibilité. Ils seront poursuivis jusqu'au réseau viaire existant du chemin de Procession.



Figure 20 : Accessibilité du collège de Beutre

## 3.6 Bruit

### 3.6.1 Ambiance sonore du site du projet

Le site est localisé à proximité de l'aéroport Bordeaux-Mérignac, et plus précisément à niveau du bout de la piste 11. Il s'agit d'une piste secondaire dont l'abandon est projeté à un terme non défini à ce jour.

Aussi le projet est-il situé dans la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport Bordeaux-Mérignac qui implique les contraintes suivantes :

- Logements de fonction autorisés sous réserve des mesures d'isolation acoustique prévues par l'article L 112-12 du code de l'urbanisme ;
- Equipements publics ou collectifs autorisés sous réserve des mesures d'isolation acoustique prévues par l'article L 112-12 du code de l'urbanisme et article 10 de l'arrêté de 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté de 30 mai 1996 ;
- « Dans les zones définies par le plan d'exposition aux bruits des aérodromes, au sens de l'article L.147-3 du code de l'urbanisme, l'isolement acoustique standardisé pondéré DnT, A, tr minimum des locaux vis-à-vis de l'espace extérieur est de : en zone C : 35 dB. »

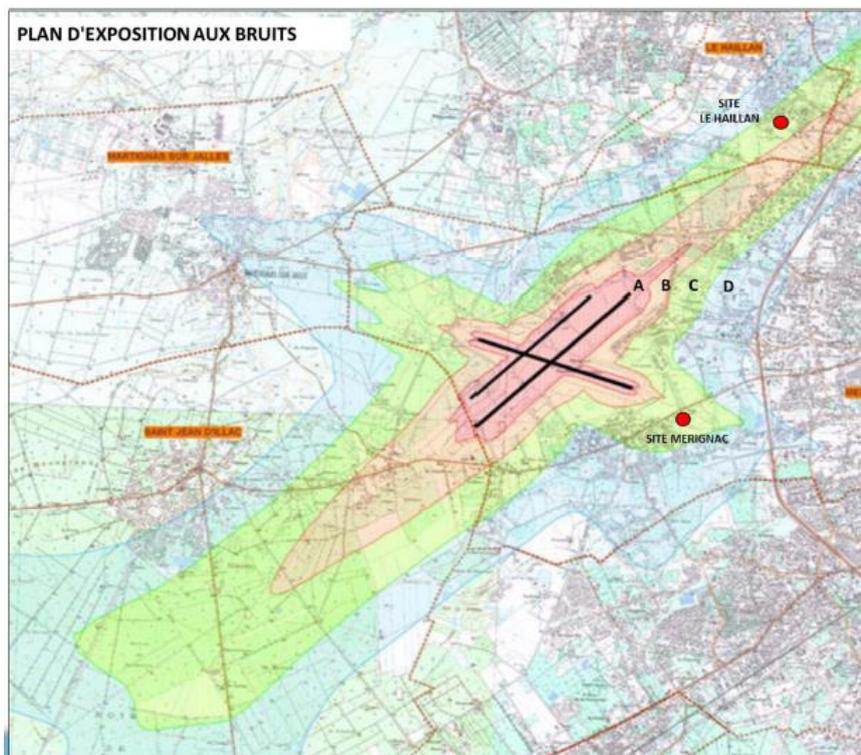


Figure 21 : Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Bordeaux-Mérignac

Une étude acoustique à été menée sur le site du projet avec un relevé des pics sonores supérieurs à 1 seconde pendant 2 mois du 09/08/18 au 08/10/18.

Les conclusions de cette étude montrent des pics sonores très aléatoires, nombre de pics et valeurs, suivant l'utilisation de la piste secondaire et la météo.

#### Données analytiques :

42 jours ouvrés sur les 61 jours de la durée d'étude.

Sur les 42 jours ouvrés, (282 pics en tout dont 20 > 85 dB) :

- 3 jours d'utilisation intensive, 2 mercredis et 1 mardi (7% du temps) = plus de 44 passages d'avions par jour dont environ 10 % des passages > 85 dB.
- 8 jours d'utilisation modérée présentant entre 6 et 17 passages (moyenne = 10,1 d'avions par jour (19% du temps), environ 6% des passages seulement > 85 dB
- 31 jours d'utilisation ponctuelle, présentant entre 0 et 5 passages (moyenne = 1,9) d'avions par jour (74% du temps), environ 5% des passages seulement > 85 dB

*NB :*

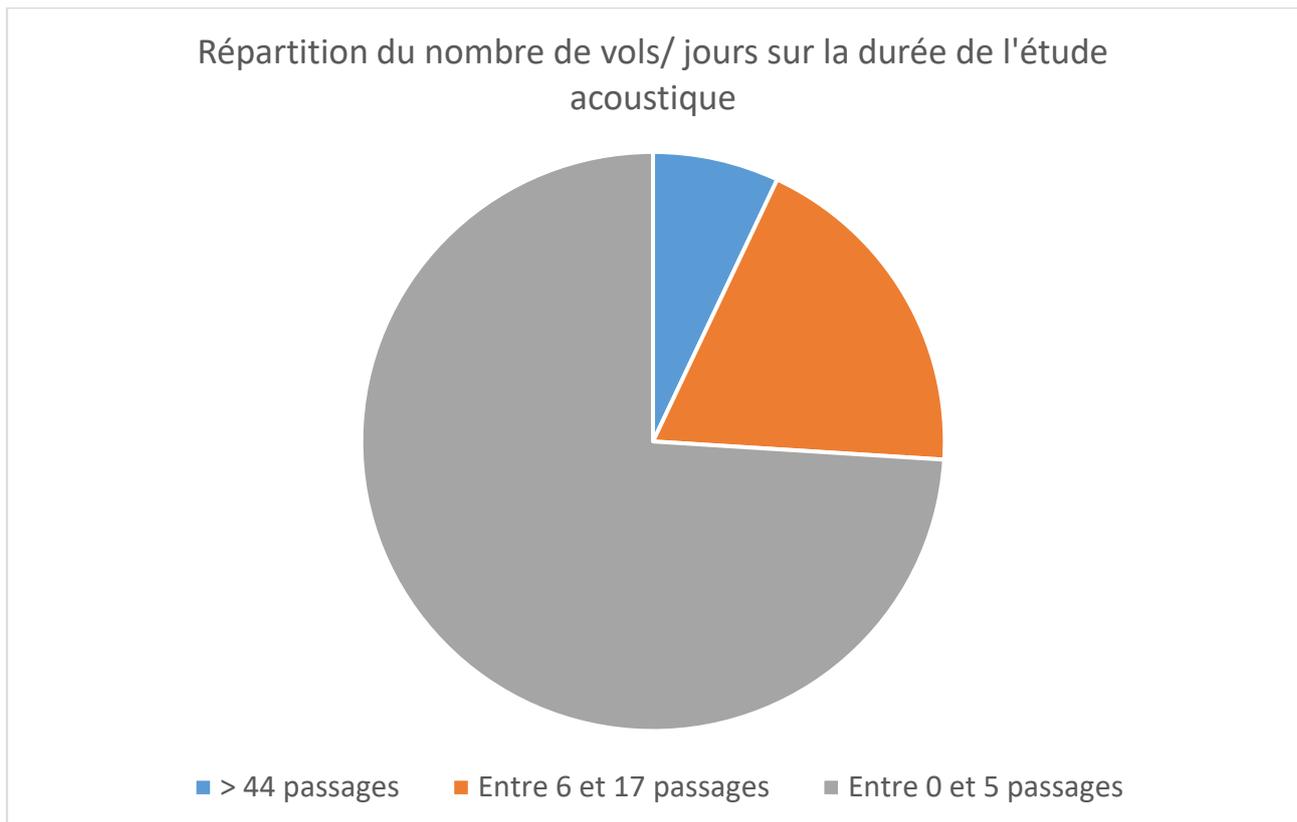
- 60 dB = Marché animé
- 70 dB = Salle de classe bruyante
- 80 dB = Rue à fort Traffic
- 90 dB = Aboiement/Tondeuse

Constatations :

Dispersion journalière importante

Pics engendrés par mouvements aériens :

- 62 dB(A) en moyenne pour les plus faibles,
- > 85 dB(A) pour les plus forts (7% des passages)



**3.6.2 Mesures prévues**

↪ **Concernant l'ambiance sonore intérieure, conformément à la dernière réglementation en Zone C du PEB, un programme d'Atténuation Acoustique Façade,  $DnT,A,tr > 35$  dB(A), sera mise en place.**

*Cette valeur permet pour les pics les plus forts de ramener le niveau sonore à l'intérieur des salles de classe en dessous de 50 dB(A), soit un bruit peu ou pas perceptible suivant le bruit de fond de la classe, la sensibilité, etc.*

↪ **Concernant l'ambiance sonore extérieure, pendant les récréations et les pauses méridiennes, le niveau sonore, notamment lors des jours de décollage en piste 11, sera supérieur aux préconisations de l'OMS (55 dB).**

- ↳ *Aussi, le conseil départemental a initié en partenariat avec l'ARS une Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) (cf. chapitre suivant) en vue de mener des enquêtes de terrain et étudier les retours d'expérience de situations similaires, pour mettre en œuvre les meilleures pratiques et ainsi minimiser les effets négatifs des nuisances sonores dans le cadre de ce projet.*

### 3.7 L'Évaluation d'Impact sur la Santé

L'évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) est une démarche prospective et participative qui permet d'évaluer les effets possibles d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé de la population. L'objectif est de produire des recommandations basées sur des connaissances scientifiquement établies visant à accroître les impacts positifs et à atténuer les impacts négatifs sur la santé.

La démarche EIS est articulée autour de plusieurs étapes qui structurent la méthodologie :

ETAPES	ACTIVITES
PHASE 1	Sélection du projet ciblé par l'EIS
PHASE 2	Cadrage (délimitation du périmètre et des paramètres de l'EIS)
PHASE 3	Analyse, estimation et mesure des impacts
PHASE 4	Elaboration des recommandations et du rapport final d'évaluation.
PHASE 5	Suivi des recommandations

La phase 1 de sélection du projet est terminée. De plus, la société Planète Publique a été retenue par le marché public N°21-0091 pour accompagner le Département de la Gironde et les parties prenantes dans la réalisation de l'EIS.

Planète Publique est au service de l'amélioration des stratégies de politiques publiques et des stratégies des acteurs associatifs et privés en faveur du bien commun. Le cœur de métier du cabinet est l'évaluation de politiques publiques et de programmes, c'est-à-dire le jugement de valeur argumenté sur ces actions. L'équipe du cabinet compte une quinzaine de consultants permanents, répartis entre Paris (siège, depuis 2006) et Lyon.

Le cabinet attache une importance particulière à la mise en avant du citoyen pour concevoir, mettre en débat et évaluer les politiques publiques. Il a créé la marque Planète Citoyenne pour intervenir spécifiquement sur ces questions.

Un extrait de quelques références du cabinet Planète Publique qui sont en adéquation avec les thématiques principales pressenties pour l'EIS sont présentées ci-après.

	EXPERIENCES ACQUISES	SUJETS/ENJEUX TRAITES	PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES
<b>NUISANCES SONORES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ EIS dans le cadre de projets de renouvellement urbain (x 3) : Clichy, Bagneux, Nanterre</li> <li>▶ EIS dans le cadre de la construction d'équipements scolaires et de loisirs (x2) : Bressuire et Angoulême</li> <li>▶ Accompagnement de l'ACNUSA pour la réalisation d'un débat public sur les nuisances sonores aéroportuaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse de l'impact du trafic routier sur la qualité de vie des riverains</li> <li>✓ Analyse de l'impact du trafic routier sur la qualité éducative / réussite scolaire</li> <li>✓ Analyse de l'impact du trafic ferroviaire sur la qualité de vie des riverains et publics vulnérables (foyer social)</li> <li>✓ Analyse de l'impact des chantiers sur la qualité de vie des habitants</li> <li>✓ Analyse des nuisances sonores aéroportuaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appréciation du niveau de nuisances sonores auprès des habitants /usagers d'un quartier (entretiens / rencontres) + organisation d'un débat public sur les nuisances aéroportuaires</li> <li>✓ Echanges avec des promoteurs Immobiliers/ bailleurs sur les matériaux utilisés pour l'isolation phonique</li> <li>✓ Analyse de la littérature et identification des données probantes relatives aux nuisances sonores et leurs impacts sur la santé (effets spécifiques pour les enfants / adultes et personnes âgées)</li> <li>✓ Détermination de l'orientation d'un équipement scolaire au regard du trafic routier et des habitations à proximité (aide aux travaux du cabinet programmeur) en vue de réduire les nuisances sonores</li> <li>✓ Réalisation de recommandations stratégiques et opérationnelles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- en vue de réduire les nuisances sonores pendant la phase chantier d'un projet</li> <li>- sur le positionnement des équipements/structures</li> <li>- sur le type de végétalisation permettant de favoriser une isolation phonique</li> </ul> </li> </ul>
<b>MOBILITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ EIS dans le cadre de projets de renouvellement urbain (x 4) : Clichy, Bagneux, Nanterre, Cayenne</li> <li>▶ EIS dans le cadre de la construction d'équipements scolaires et de loisirs (x2) : Bressuire et Angoulême</li> <li>▶ Evaluation des modes actifs pour l'ADEME Pays de la Loire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse de l'impact des cheminements doux sur la mobilité des personnes (et le report modal)</li> <li>✓ Identification des équipements favorables à la mobilité des habitants</li> <li>✓ Analyse des effets de la mobilité sur l'activité physique des personnes et la sécurité physique :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse aux abords des sorties d'écoles</li> <li>- analyse dans des quartiers en devenir avec l'arrivée de nouveaux modes de déplacements (métro, tramway, bus, etc.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appréciation des déplacements des habitants et usagers de quartiers (habitudes, difficultés rencontrées, etc.)</li> <li>✓ Détermination de l'orientation d'un équipement scolaire au regard du trafic routier en vue de favoriser la prise en compte la sécurité des enfants</li> <li>✓ Analyse de la littérature et identification des données probantes relatives à la mobilité</li> <li>✓ Réalisation de recommandations stratégiques et opérationnelles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- en vue de prendre en compte les publics vulnérables dont les personnes en situation de handicap</li> <li>- en vue de faciliter les déplacements des habitants et usagers de quartier</li> <li>- en de favoriser le recours aux déplacements doux et dans l'optique de faciliter l'activité physique</li> </ul> </li> </ul>
<b>MIXITE SOCIALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ EIS dans le cadre de projets de renouvellement urbain (x 4) : Clichy, Bagneux, Nanterre, Cayenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse de la mixité sociale sur la cohésion sociale des habitants d'un quartier (entre anciens et nouveaux habitants)</li> <li>✓ Identification des équipements / services favorables à la cohésion sociale dans un quartier</li> <li>✓ Analyse de l'impact de la mixité sociale sur la santé et le climat scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appréciation des effets de la mixité sociale auprès d'habitants (au regard de leur quartier) et parents d'élèves (au regard des équipements scolaires)</li> <li>✓ Analyse de la littérature et identification des données probantes relatives à la mixité sociale et ses effets sur la cohésion sociale et la santé (des adultes et enfants)</li> <li>✓ Réalisation de recommandations stratégiques et opérationnelles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- en vue de favoriser la cohésion sociale dans de nouveaux quartiers (et notamment des quartiers anciennement désenclavés et peu attractifs)</li> <li>- en vue de favoriser la cohésion sociale dans de nouveaux équipements scolaires</li> </ul> </li> </ul>

L'objectif de la maîtrise d'ouvrage est de dérouler à minima les 4 premières phases de l'EIS durant les phases d'études avant-projet et donc de finaliser le rapport au plus tard pour la fin de l'APD, afin que les recommandations puissent être incorporées au projet.

L'EIS est également axée sur la participation citoyenne. Le point de vue de la population est pris en compte au même titre que celui des experts scientifiques. Par ailleurs, la démarche a un objectif de réduction des inégalités sociales de santé ; une vigilance particulière est accordée aux populations vulnérables. Ainsi la participation de la population, notamment la population vulnérable, à la réalisation de l'étude sera un élément fortement apprécié. Elle pourra se traduire de diverses manières : en permettant leur expression par des entretiens, des focus-groupes..., en les associant à l'élaboration des recommandations...

Les partenaires actuellement contactés pour participer à l'EIS sont l'ARS, la Ville de Mérignac, Bordeaux Métropole, l'Education Nationale, l'Agence Urba Bordeaux Aquitaine.

Les élus et services des parties prenantes qui ont été sollicités pour participer à la démarche apportent leurs compétences sur une diversité de thématiques comme la santé, l'environnement, l'éducation, l'aménagement, l'urbanisme, la jeunesse, le sport, le sport, l'acoustique, les mobilités, la cohésion et le développement social, le trafic aérien... etc.

La liste des participants identifiés et volontaires est la suivante :

<b>Prénom Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Société/ Entité</b>	<b>Comitologie prévisionnelle</b>
Patrick Berry	Consultant		-
Sandrine Hannecart	Chargée de projets et d'ingénierie en Éducation et Promotion de la Santé	IREPS	-
Boris Garro	Responsable bloc mission environnement extérieur	ARS	Comité de pilotage
Chrystelle Audoit	Direction Générale Adjointe chargée de la Jeunesse, l'Education, le Sport et la Vie Associative	CD33	Comité de pilotage
Anaïs Luquedey	Directrice des collèges DGAJ/DC	CD33	Comité de pilotage
Josiane Zambon	Maire de Saint-Louis-de-Montferrand Conseillère métropolitaine délégué(e) Santé	BM	Comité de pilotage
Jean-Pierre Brasseur	Adjoint délégué à la tranquillité publique	Ville de Mérignac	Comité de pilotage
Ghislaine Bouvier	Adjointe déléguée à la Santé et à la Lutte contre les Pollutions	Ville de Mérignac	Comité de pilotage
Christophe Nayl	Principal Collèges Bourrans	Education Nationale	Comité Technique
Nicolas Vidal	Chef de la Mission Plan Collèges	CD33	Comité Technique
Isabelle Desbordes	Cheffe du Bureau Ressources, Etudes et Projets	CD33	Comité Technique
Sophie Macaron	Chargée d'études BREP - Bureau Ressources Etudes et Projets	CD33	Comité Technique
Nadia Grocq	Coordonnatrice collèges Service Partenariat Numérique et Usages Pédagogiques	CD33	Comité Technique
Sophie Bordas	Coordonnatrice collèges Service Partenariat Numérique et Usages Pédagogiques	CD33	Comité Technique
Xavier Zenoni	Chef de Projets Service de l'Animation et des Pratiques Sportives	CD33	Comité Technique

<b>Prénom Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Société/ Entité</b>	<b>Comitologie prévisionnelle</b>
Isabelle Haumont	Chargée de mission santé - coordinatrice du contrat local de santé métropolitain	Bordeaux Métropole	Comité Technique
Hélène Dourneau	Cheffe de projet écosystèmes urbains et solutions fondées sur l'environnement, cheffe du PPBE	Bordeaux Métropole	Comité Technique
Céline Gerbeau-Morin	Chef de projet Aménagement de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aeroparc	Bordeaux Métropole	Comité technique
Stéphane Fuseau	Chargé de mission Politique de la ville	Bordeaux Métropole	Comité technique
Florent Coignac	Responsable du Service modes actifs	Bordeaux Métropole	Comité technique
Julien Rouyer	Service modes actifs	Bordeaux Métropole	Comité technique
Karine Seigneur	Chargée de mission adaptation au changement climatique	Bordeaux Métropole	Comité technique
Bruno Lafargue	Chef de Service Hygiène et Sécurité Direction de la Proximité, de la Tranquillité et de l'Espace Public	Ville de Mérignac	Comité Technique
Martine Guirbal Thomas	Chargée de mission accompagnement et prévention	Ville de Mérignac	Comité Technique
Sylvain Foucher	Directeur de la Cohésion Sociale	Ville de Mérignac	Comité Technique
Nicolas Dauba	Directeur des Sports	Ville de Mérignac	Comité Technique
Carole Lasnami	Directrice générale adjointe du Pôle Age de la Vie	Ville de Mérignac	Comité Technique
Julie Têtard	Cheffe de Service Développement Social	Ville de Mérignac	Comité Technique
Valérie Quesada	Chargée de mission politique de la Ville Mérignac	Ville de Mérignac	Comité Technique
Elsa Leite	Stagiaire politique de la ville	Ville de Mérignac	Comité Technique
Bob Clément	Urbaniste spécialiste environnement	Agence Urba Bordeaux Aitaine	Comité Technique
Olivier Cabanne	Attaché Relations Riverains du Service Environnement	Bordeaux Aéroport Service Environnement	Comité Technique

<b>Prénom Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Société/ Entité</b>	<b>Comitologie prévisionnelle</b>
Henri Marc Dupuis	Chargé de Mission Relations Territoriales et Environnement	Bordeaux Aéroport Service Environnement	Comité Technique
Jean Pouget	Responsable SGS, Conformité, Qualité et Environnement	Bordeaux Aéroport Service Environnement	Comité Technique
Caroline Massot	Directrice du Pôle Santé-social	PLANETE PUBLIQUE	Equipe Evaluatrice
Lamia Benjankhar	Consultante confirmée Pôle Santé-social	PLANETE PUBLIQUE	Equipe Evaluatrice
Elizabeth Mendy		PLANETE PUBLIQUE	Equipe Evaluatrice
Antoine Assus	Architecte Moe Collège	BPA ARCHITECTURE	Equipe Evaluatrice
Olivier Schertenleib	Architecte Moe Collège	BPA ARCHITECTURE	Equipe Evaluatrice
Mathieu Poux	Architecte Moe Collège	BPA ARCHITECTURE	Equipe Evaluatrice
André Guery	Bureau d'Etudes Moe Collège	EDEIS	Equipe Evaluatrice
Laurent Hervé	Chef de projet OIM Bordeaux Aéroport Direction du développement et de l'aménagement	BORDEAUX METROPOLE (Moa Aménagements Extérieurs Publics)	Equipe Evaluatrice
Gautier Pontais	Chargé de mission espace public, environnement Direction de la proximité	Ville de Mérignac (apporte le foncier, finance entre une partie des équipements sportifs mutualisés)	Equipe Evaluatrice

La liste des cibles de l'EIS sera affinée lors de la phase 2 (cadrage). Trois cibles paraissent néanmoins déjà prioritaires et seront abordées dans le cadre de l'EIS :

- **Les nuisances sonores :**

Nuisances sonores liées à l'aéroport :

Le choix contraint du foncier oblige à implanter ce Collège en limite d'aéroport, à proximité de l'axe de la piste secondaire. Cet environnement conditionné par la fréquence et la proximité du passage des avions, peut s'avérer « bruyant » pour les élèves lors de leurs pauses (récréation, pause méridienne) ou conditionner les temps d'aération des locaux (ouverture des fenêtres).

Nuisances sonores du Collège vers les riverains :

Les émergences sonores induites, liées à l'implantation d'un collège peuvent être mal perçues par les riverains voisins du futur Collège. Il en va de même pour les équipements sportifs extérieurs comme intérieurs, utilisables aussi hors temps scolaire par les associations ou le public.

- **La mobilité :**

L'implantation du Collège va dans le sens d'un désenclavement du quartier de Beutre et représente la première implantation d'un Collège sur Mérignac en extra-rocade. Une part des élèves devront traverser la rocade pour se rendre au collège, 57 % seraient domiciliés intra-rocade et 43 % extra-rocade. Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain portée par Bordeaux Métropole, un important programme de réalisation de cheminements doux est prévu, et de nouvelles lignes de transports en commun sont également en prévision. L'EIS visera donc à étudier les évolutions dans les pratiques de mobilité des usagers du collège avec cette nouvelle implantation.

- **La mixité sociale :**

Le Collège via son implantation, dans un pôle économique en devenir, à la croisée des chemins entre le secteur très urbanisé et très dense du centre-ville et le quartier moins dense et plus étendu de Beutre faisant partie de la trame verte métropolitaine. Ce Collège réunira de facto des enfants de différents quartiers de Mérignac.

## 4 CONCLUSION

---

Les maîtres d'ouvrage, Le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole, ainsi que leur partenaire la Ville de Mérignac, ont travaillé de concert dans le cadre de la définition du projet de Collège sur la Plaine des Sports de Mérignac Beutre. Ils ont adapté les caractéristiques du projet afin de prendre en compte les enjeux environnementaux. La même volonté de prise en compte de ces enjeux se poursuivra dans la suite des études et la réalisation du projet.

Par ailleurs, différentes procédures administratives (Déclaration loi sur l'eau, Dérogation espèces protégées, télé-déclaration au titre du code minier pour la GMI, Permis de construire) et une démarche volontaire (Evaluation d'Impact sur la Santé), encadreront la réalisation du projet.

Les maîtres d'ouvrage partenaires du projet, qui sont déjà dans une démarche proactive de prise en compte des enjeux environnementaux, sollicitent ainsi, au travers de la demande d'examen au cas par cas, la dispense d'évaluation environnementale.



## **IDE Environnement**

Bureau d'études et de conseils en Environnement

4, rue Jules Védrières – BP 94204

31031 TOULOUSE Cedex 04

Tél : 05 62 16 72 72 - Fax : 05 62 16 72 69